ADMINISTRATION
RÉDACTION — PUBLICITÉ — IMPRIMERIE
10, place Jean-Jaurès, 10
SAINT-ÉTIENNE
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS, 18, rue Richelieu. Téléphone Richelieu 39-58
LYON, 28, quai Augagneur. Tél. Moncey 86-19
ROANNE, 14, cours de la République. Tél. 22-25
LE PUY, 35, place du Breuil. Téléphone 4-23
VIENNE, 3, rue Teste-du-Bailler. Téléphone 3-98
NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc. Téléphone 9-94
VICHY, 11, rue Saint-Dominique. Téléphone 32-25
La publicité est également reçue à l'Agence Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

La Tribune
REPUBLICAINE

1940 - 42e Année - N° 42

50 Centimes

DIMANCHE
11
FÉVRIER
LUNE : nouv. le 8; p. quart. le 16
Heure normale
SOLEIL : lev. 7 h. 9; c. 17 h. 1
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
Compte chèques postaux : Lyon 54-45

Communiqué officiel N° 319
DU 10 FÉVRIER (matin)

Rien à signaler.

COMMENT FUT REPOUSSÉ dans le secteur de la Nied le coup de main déclenché par les troupes allemandes

Paris, 10 février.

Le coup de main déclenché hier par les troupes allemandes s'est déroulé dans le secteur de la Nied. C'est un secteur, situé immédiatement au nord-ouest de Sarrelouis, où le terrain est assez coupé par des croupes montueuses et des petits bois.

Les Allemands n'ont mis en ligne que des effectifs assez faibles, ne dépassant pas la valeur d'une section d'infanterie. Ils ont été rapidement rejetés des abords du poste avancé français qu'ils avaient essayé d'enlever et ont laissé quelques cadavres dans le réseau de fils de fer barbelés protégeant celui-ci.

Un peu plus à l'ouest, sur le front d'environ 15 kilomètres qui s'étend du cours de la Moselle aux abords de celui de la Sarre, la parole a surtout été au canon. Les batteries adverses ont échangé des tirs assez vifs.

Sur le front du Rhin, les tirs d'armes automatiques ont continué de part et d'autre du fleuve entre les occupants des casemates.

Quant à la rencontre entre patrouille française et détachements allemands, avant-hier, tard dans la soirée, elle a eu le caractère d'un vif engagement d'infanterie.

Le combat s'est déroulé aux abords de la petite ville de Forbach, dans le « no man's land », entre les postes avancés français et allemands.

Comme on a eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, un assez grand espace s'étend, dans cette région, entre les positions avancées respectives.

Le terrain s'y prête admirablement à la guerrilla et aux embuscades de patrouille, en raison de la présence d'agglomérations complètement évacuées et de maisons isolées assez nombreuses.

Le détachements français qui a livré ce vif combat aux abords de Forbach a perdu une dizaine d'hommes seulement : ce chiffre comprend les tués, les blessés et quelques prisonniers.

L'officier commandant ce détachement a pu dénombrer une quinzaine de soldats allemands abattus avant de rompre le combat et de regagner les lignes françaises.

Tandis que sur terre, l'activité reprend progressivement, dans les airs, en raison des intempéries, le calme continue de régner, du moins sur le front continental.

En mer du Nord, par contre, l'aviation allemande a repris son activité contre la navigation marchands neutre et alliée. On sait, qu'au cours des opérations aéro-navales d'hier, en mer du Nord et sur la côte anglaise, un appareil allemand a été abattu sur le sol britannique et que deux autres, attaqués au-dessus de la mer, semblent avoir été également détruits.

MINUTE !

Il était une fois un honnête commerçant qu'un méchant gangster faisait chanter. Le commissaire du quartier, qui était l'ami de la malheureuse victime, lui offrit d'intervenir et de livrer le criminel à la justice.

— Gardez-vous en bien, répondit-elle : cela ferait du scandale et porterait préjudice à mes petites affaires. Je préfère transiger et lâcher du lest.

Il en lâcha tellement qu'il s'y ruina, car le gangster, qui avait compris, se faisait chaque mois de plus en plus exigeant et de plus en plus cher.

Et puis, un beau jour, mais trop tard, le bonhomme résista : il reçut deux balles dans la peau et dut appeler à la rescousse le commissaire — ce qui fit un beau scandale dans le quartier. Ce commerçant, direz-vous, était un insensé ?...

Non : ce commerçant était, tout simplement, un NEUTRE.

TOC.

Dans le sud de la Georgie une tornade fait de nombreuses victimes

Albanie (Georgie), 10 février.

Plusieurs personnes auraient été tuées et une centaine d'autres blessées par la tornade qui s'est abattue sur la région sud de la Georgie, causant des dégâts considérables.

Démission d'un député anglais conservateur

Londres, 10 février.

Le député conservateur de Nord Leeds, Sir John Birchall, a démissionné.

On croit que les partis de l'opposition respectant la trêve entre les partis politiques, décidée à la déclaration de guerre, ne disputeront pas l'élection partielle qui en résultera et que le candidat du gouvernement sera élu d'office.

ALLO ! ALLO ! CHÉRIE ?

TELEPHONES

Une vue amusante montrant des soldats anglais arrivant en permission, se hâtant de prévenir leur famille de leur arrivée. (Photo Keystone, visa A. 3480.)

Un discours menaçant de M. Frick à Munich

« Nous ne ferons aucune différence entre la France et l'Angleterre »

Frontière allemande, 10 fév.

Le D. N. B. mande de Munich :

M. Frick, ministre de l'Intérieur du Reich, a prononcé, hier, un discours au cours d'une manifstation de fonctionnaires allemands. Il a déclaré notamment :

Nous nous trouvons devant une épreuve de force décisive en politique étrangère. L'Angleterre a provoqué d'une façon frivole cette guerre et la France s'y est associée. Il est clair maintenant que la haine contre nous n'est pas moindre en France qu'en Angleterre.

Nous ne ferons donc aucune différence entre ces deux pays.

Depuis des siècles nous connaissons cet esprit d'envie de nos ennemis qui ne veut pas souffrir que l'Allemagne obtienne la plénitude de son droit.

A nouveau, ils veulent appliquer les méthodes de la grande guerre et semer la division entre le Führer et son peuple. Nos ennemis n'ayant pu dissocier le peuple et son Führer, dévoilent leurs buts de guerre empreints de haine. La paix qu'ils désirent, ils ne pourront nous l'imposer.

Nous n'aurons égard pour rien. Un compromis malsain ne pourrait remplacer une paix durable. Cette guerre doit se terminer par une paix allemande, ce qui veut dire une paix qui attribuera à chaque peuple son droit et l'espace vital qui lui revient.

Nous sommes une nation jeune. L'excédent de nos naissances s'est élevé, en 1939, à 300.000 de plus qu'en France et en Angleterre réunies. Nous avons le droit d'exiger notre place au soleil, place à laquelle nous avons droit.

ET LA GUERRE DES NERFS continue !...

Londres, 10 février.

D'après l'envoyé spécial du *Daily Telegraph* dans le Proche-Orient, les bruits qui ont couru avec persistance selon lesquels les Soviets et le Reich préparent une action combinée, soit dans les Balkans, soit dans la région sud de la Caspienne feraient partie de la guerre des nerfs que l'Allemagne ne cesse de mener depuis septembre 1938.

On fait valoir, écrit l'envoyé spécial, que si les Allemands avaient vraiment l'intention d'envahir les Balkans, ils ne donneraient pas une si grande publicité à leurs desseins.

On estime que tous ces racontars sur ce que les Alemands et les Soviets vont faire dans la péninsule balkanique s'inspirent du désir allemand d'amener les alliés à envoyer d'importants renforts dans cette région, alors qu'en fait le Reich préparerait pour le printemps, une offensive en Hollande, au Danemark, en Belgique ou en Suisse.

On constate que Londres et Paris semblent partager ce point de vue et que, selon les dernières informations, une importante force serait tenue en réserve en Angleterre, en prévision d'une poussée allemande vers la mer.

Un certain nombre de communistes de Seine-et-Oise sont remis à l'autorité militaire

Versailles, 10 février.

M. Billecard, préfet de Seine-et-Oise, a fait procéder à la remise à l'autorité militaire, pour être mis en séjour surveillé, d'un certain nombre de membres de l'ancien Parti communiste.

Parmi eux se trouvent MM. Péronnet, ancien maire de Bezons, conseiller général du canton d'Argenteuil ; Weiler, ancien adjoint au maire de Bezons ; Jean Rouanne, ancien conseiller municipal d'Argenteuil, et Louis Bourrelet, ouvrier ajusteur à Argenteuil.

Cette décision a été prise pour des raisons de sécurité nationale.

AU NORD-EST DU LAC LADOGA LES FINLANDAIS ONT INFLIGÉ aux troupes rouges une sévère défaite

La ligne Mannerheim a résisté à de furieux assauts

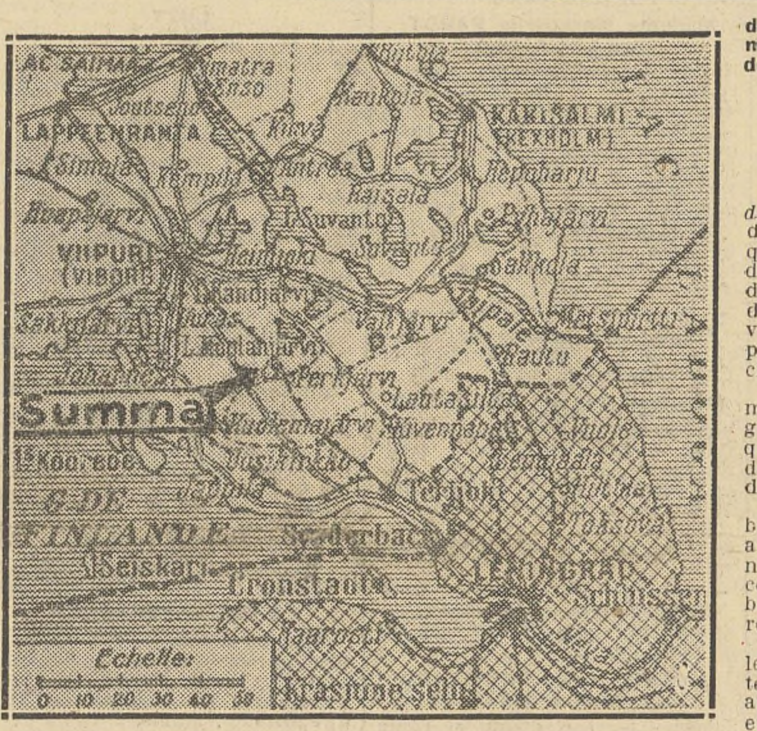

Cette carte représente l'isthme de Carélie, adossé au lac Ladoga, où se poursuit la bataille contre la ligne Mannerheim. En grisé, le territoire occupé par les Rouges.

Helsinki, 10 février.

Voici le communiqué finlandais :

Sur terre. — Dans l'isthme de Carélie l'offensive de l'ennemi s'est continué le 9 février, soutenue par l'artillerie et des chars d'assaut. La pression ennemi a été la plus forte à Summa et dans les secteurs de Kirkojaervi et à Taipalejoki. Toutes les attaques de l'ennemi ont été repoussées avec de grosses pertes.

L'artillerie finlandaise a réduit au silence quelques batteries ennemies et trente chars d'assaut ont été déurtits.

Au nord-est du lac Ladoga, les troupes finlandaises ont infligé à l'ennemi une sévère défaite. Dans ce combat, l'ennemi a perdu huit cents hommes. En outre, une colonne de soixante véhicules et deux chars d'assaut soviétiques ont été détruits. Le butin des troupes finlandaises comprend une grande quantité d'armes d'infanterie.

Suivant des renseignements vérifiés au cours du combat de la IIe division, le colonel Boriov a été tué.

Dans la direction de Kuhmo, les troupes finlandaises se sont emparées de quelques positions ennemies.

Dans la direction de Suomosalmi, une attaque relativement faible de l'ennemi a été repoussée. Par ailleurs, activité de reconnaissances.

Dans les airs. — Au cours des combats aériens du 9 février, nos avions ont bombardé, avec succès, des bases de l'ennemi. Dans l'intérieur du pays, l'ennemi a bombardé quelques lieux. Un civil a été tué.

Suivant des renseignements vérifiés, l'ennemi a perdu quatre avions, au cours de la journée.

Un officier finnois examine une bombe non éclatée lancée par un avion soviétique. (Photo N. Y. T., visa 48.511.)

Le gaspillage des forces russes est effroyable

Helsinki, 10 février.

Il semble que, dans l'isthme de Carélie, les attaques soviétiques continuent avec violence et que les Russes continuent à subir de lourdes pertes en hommes et en matériel.

Les nouvelles qui ont couru sur la prise par les Russes de forts en béton finlandais ne sont confirmées par personne et sont officiellement démenties par les Finlandais.

Ceux-ci tiennent toujours les lignes de défense et les Russes lancent contre ces lignes leurs obus et leurs bataillons.

Le gaspillage des forces russes est effroyable. Le commandement soviétique compte évidemment sur la fatigue des troupes finlandaises, l'usure de leur matériel et l'épuisement de leurs munitions.

C'est pourquoi l'aide à la Finlande doit être rapide.

Les attaques soviétiques lancées depuis le premier février, dans la région de Summa, n'ont d'ailleurs pas été aussi violentes que celles qui ont été lancées en décembre sur les mêmes points et dans le secteur du Suvanto et de la rivière Taipale.

Les bombardements furent cependant extrêmement violents sur toute la ligne.

Il semble se confirmer que les troupes russes sont dans une situation peu satisfaisante au nord du lac Lagoda.

Il se peut, d'ailleurs, que les attaques sur l'isthme de Carélie aient pour but de dégager les forces russes qui se trouvent dans une position précaire au nord du lac Ladoga, mais ce n'est qu'une hypothèse.

En effet, l'isthme de Carélie, et plus exactement la région de Viborg, est la véritable voie d'accès vers l'intérieur de la Finlande, c'est la seule partie de la région frontière qui possède les routes suffisantes pour qu'une armée puisse s'y engager utilement ses forces.

C'est le point d'où peuvent partir le plus facilement les grandes attaques.

Dans le secteur de Kuhmo, les Finlandais continuent avec succès leurs opérations de harcellement.

Les forces soviétiques effritées déjà par de nombreuses attaques, se trouvent coupées de leurs communications et harassées.

Depuis le début des hostilités les Russes auraient perdu près de 200.000 hommes

Stockholm, 10 février.

L'envoyé spécial du Stockholm Tidningen *en Finlande mande à son journal :*

Depuis le début de la guerre, selon un document officiel, les Finlandais ont détruit ou conquis 644 chars d'assaut, 331 avions, 1.550 chevaux ont été capturés vivants, en outre les Finlandais ont pris 63 canons de campagne et 20 tracteurs. Il est encore impossible d'évaluer le nombre de chars d'assaut qui sont réparables ou utilisables, mais on ne risque pas de se tromper beaucoup en disant qu'environ 80 tanks pourront être employés dans l'armée finlandaise.

Au nombre des avions abattus figurent surtout des appareils de bombardement ultra-modernes, un certain nombre de ces avions sont déjà utilisés par les Finlandais. L'aviation finlandaise, en dehors des avions russes abattus, a également détruit deux grands ballons russes et un ballon de barrage. Les canons capturés par les Finlandais depuis le début des hostilités sont au nombre de 206. Le nombre des mitrailleuses s'élève à 194 et celui des pistolets automatiques à 155 ; 28 automobiles blindées russes sont actuellement au service de l'armée finlandaise. Les 73 cuisines de campagne très bien équipées qui ont été prises par les Finlandais constituent une perte très sérieuses pour les Russes. Enfin 3 bâtiments de guerre russes ont été coulés et un sous-marin soviétique a sauté sur une mine.

En ce qui concerne les pertes humaines il y a lieu de croire que les Russes ont perdu près de 200.000 hommes depuis le début de la guerre mais il est évidemment très difficile de donner là-dessus des renseignements exacts

Brillants exploits des volontaires suédois

Stockholm, 10 février.

L'envoye du *Svenska Dagbladet* à la frontière suédo-finlandaise fait savoir à son journal que l'artillerie de D.C.A. d'un détachement de volontaires suédois a réussi à abattre un avion de chasse russe qui semait une véritable terreur au sein de la population par ses raids audacieux, d'une cruauté inouïe.

Cet avion, qu'on appelait communément l'avion noir, volait généralement à si faible altitude qu'il parvenait à décimer du feu de ses mitrailleuses les habitants des villages et le bétail.

On annonce, d'autre part, un brillant exploit accompli par un aviateur volontaire suédois, qui n'a pas hésité à livrer bataille contre neuf appareils de bombardement russes qu'il avait réussi à mettre en fuite.

Un appareil soviétique fut tellement endommagé que son pilote sauta en parachute mais, en atterrissant, se brisa une jambe et se suicida.

L'U. R. S. S. veut obtenir de nouvelles garanties de la Lettonie et de la Lituanie

Helsinki, 10 février.

Le journal finlandais *Helsingin Sanomat* annonce, de Tallinn, que les Soviets rappellent leurs représentants diplomatiques à Riga et à Kaunas pour qu'ils fassent un rapport sur la situation respective de la Lettonie et de la Lituanie et sur la politique de neutralité de ces pays.

On déclare, à Moscou, que si les Alliés veulent étendre le théâtre des opérations de guerre, l'U.R.S.S. devra obtenir de nouvelles garanties de neutralités des pays baltes et devra augmenter la puissance des bases militaires russes dans ces pays.

La Russie appelle deux classes

Berne, 10 février.

L'Agence Télégraphique Suisse annonce, dans une dépêche datée de Moscou, que les classes 1920 et 1921 sont actuellement appelées sous les drapeaux.

AU JOUR LE JOUR

Si le hasard voulait que l'on vous présentât à M. Joannès Tielroy, dans l'ignorance probable où vous seriez de sa personnalité, vous lui diriez un quelconque : « Enchanté, monsieur... » en lui serrant la main.

Eh ! bien, vous manqueriez là l'occasion de montrer votre déférence à l'égard d'un étranger de marque qui est un grand ami de la France.

Professeur à l'Université d'Amsterdam et docteur ès-lettres de la Faculté de Paris, M. Johannès Tielroy, sur la prière de M. Georges Duhamel, qui le connait de longue date, est venu parler à la radio française de la situation de son pays. Tout d'abord, il s'est adressé ainsi à ses auditeurs : « Je veux vous dire avec insistance que la Hollande se défendrait en tous cas par les armes, elle le ferait avec une force, une indignation, une passion particulière si l'attaque venait des Allemands. C'est que le gouvernement hollandais est neutre et que le peuple hollandais ne l'est pas... Le peuple hollandais, dans sa grande majorité, se range moralement aux côtés de la France et de l'Angleterre. La Hollande abhorre, en son âme et conscience, la violence et l'esprit de conquête en lesquels les Allemands mettent actuellement, hélas, toute leur confiance. Elle sait que vous autres, Français, vous n'avez recouru à la violence qu'à votre corps défendant et après que toutes les possibilités de négociation eurent été épuisées. La Hollande, malgré sa neutralité politique nécessitée par des circonstances multiples, ne peut ni ne veut cependant ignorer qu'en fait vous ne vous battez pas seulement pour votre intérêt, mais encore pour l'indépendance de la nation hollandaise, indépendance qui serait inévitablement menacée si les Allemands obtenaient l'hégémonie en Europe, mais qui ne le sera jamais si ce sont, au contraire, les Alliés qui gagnent la guerre. »

Ces paroles n'ont pas dû réjouir les augures d'outre-Rhin. M. Georges Duhamel a souligné qu'il est facile d'imaginer le sort que les nazis réserveraient au professeur Tielroy si jamais ils envahissaient la Hollande. Et pour le plaisir d'avoir exprimé librement sa pensée, ce Néerlandais éminent a distribué à des œuvres françaises de bienfaisance, les honoraires qu'il avait reçus pour parler devant notre micro national.

Nous n'oublierons ni son attitude courageuse, ni ce geste...

Jacques CHOLET.

DANS CE CAMP
— TOUR DE BABEL —
des hommes appartenant à 47 nationalités sont devenus des soldats français

Quelque part en France
10 février.

*Du correspondant de l'*Agence Havas, *sur le front français :*

Les fils de toutes les nations du vaste monde, vivant chez nous, se présentèrent dans les bureaux de recrutement pour y contracter des engagements, le commandement décida que ce serait ici que ces hommes de races si diverses, apprendraient le métier de soldat, acquerraient une âme collective, deviendraient dignes de servir sous nos couleurs. Pour parler au plus pressé c'est-à-dire les recevoir, les abriter sur ce désert balayé sauvagement par le vent, on dut en quelques semaines accomplir une tâche considérable : enlever 300 camions d'ordures et de débris de toute sorte, amener 150 wagons de matériel, lutter contre la vermine dont le sable est infesté. Les travaux auxquels durent s'employer les réfugiés espagnols passant sous l'autorité militaire commencèrent le 6 octobre, et voici le résultat :

Quand on a gravi les marches d'un haut mirador de bois et que de sa plate-forme supérieure on embrasse le camp, on constate que, dans toute sa longueur il est traversé par une large route empierrée et cimentée, que des centaines de baraques servant de logements, de cuisines réfectoires, écuries, de magasins, d'ateliers, d'infirmeries, de chapelles, de salles de cinéma et de théâtre — mais oui ! sont parfaitement alignées, que des puits ont été partout creusés — et c'est en vain que le regard cherche quelque papier sur la route ou sur le sable.

Arrivé depuis quelques instants au camp dont le général qui le commande me fait les honneurs il va de soi que je ne saurais dire encore si nos volontaires étrangers sont des techniciens du pas cadencé, du maniement d'armes et de la progression par bonds, mais je puis attester que pour la corvée de quartier, ils ne craignent personne. Avant d'aller les voir dans leurs baraques ou à l'exercice et puisqu'aussi bien, je vous ai dit plus haut qu'ils viennent de toutes les nations du vaste monde. Ce qui est d'ailleurs un peu exagéré).

Apprenez donc comme je viens de le faire que l'état récapitulatif de l'effectif comporte 47 nationalités : Afghans, Andorrans, Argentins, Arméniens, Belges, Brésiliens, Bulgares, Chiliens, Colombiens, Costa-Ricains, Chinois, Cubains, Danois, Egyptiens, Equatoriens, Espagnols, Estoniens, Finlandais Grecs, Haïtiens, Hollandais, Hongrois, Irakiens, Iraniens, Lettons, Libanais, Lituaniens, Luxembourgeois, Monégasques, Palestiniens, Péruviens, Portugais, Syriens, Roumains, Russes, San-Marinois, Suisses, Tangerois Vénézuéliens, Turcs, Uruguayens, Yougoslaves. Et pour compléter la population de cette tour de Babel on y compte un millier d'apatrides, les Polonais, Allemands, Autrichiens ou Russes qui pour des raisons diverses expulsions, exilés volontaires, passeports non renouvelés ont perdu leur nationalité.

Que faisaient-ils ces hommes dans le civil et quels étaient leurs moyens d'existence ?

On était enclin à penser que dans l'immense majorité des cas, ils étaient plus ou moins miséreux et que lorsque la guerre éclata, le souci, l'anxiété du lendemain, les conduisirent aux bureaux de recrutement. C'est une erreur me dit le général. Certes nous avons beaucoup de gens pauvres, très pauvres que l'on s'occupe d'ailleurs de secourir dans toute la mesure du possible. Mais je relève dans l'effectif, un chirurgien vénézuélien qui a fait le voyage exprès pour venir s'engager, un écrivain hongrois chargé de cours à l'Université de Budapest, un journaliste danois et un d'origine lettone, collaborant d'ailleurs à des organes français, des médecins yougoslaves, hongrois, turcs, bulgares, ayant fait leurs études dans nos facultés, un ancien chef d'état-major d'une division espagnole. Que sais-je encore ? Ils servent comme deuxième classe, mènent strictement la même existence, que le manœuvre, le brocanteur, le tailleur, le cycliste, le tri-porteur, le fourreur, le professeur de danse et le jockey, car toutes les professions et bien d'autres encore sont représentées chez nous.

Ces hommes cultivés, aisés, voire riches ont voulu faire la guerre dans notre armée parce qu'ils aimaient la France, qu'ils y avaient longtemps vécu, qu'ils avaient profité de sa culture, de sa civilisation et qu'ils estimaient qu'à l'heure où elle appelait tous ses fils valides sous les armes, cette heure était pour eux celle où ils devaient acquitter une dette de reconnaissance.

Et les autres, les moins aisés, les pauvres gens dont vous me parliez tout à l'heure ?

Il faut établir des distinctions, il y a évidemment ceux que pour simplifier j'appellerai des irréguliers, qui avaient toutes raisons de penser que s'ils ne s'engagaient point ils seraient dirigés sur des camps de concentrations, il y a ceux qui craignaient de ne pas manger tous les jours à leur faim, mais il y a aussi, et surtout les braves types, les « gonflés » que le seul sentiment anima lorsqu'ils se présentèrent aux bureaux de recrutement où d'ailleur contrairement à ce qui se passe pour la Légion étrangère on exigea d'eux qu'ils fournissent un état civil parfaitement en règle et on leur signifia que leur engagement était résiliable.

Parce que ?

Parce que l'autorité militaire se réservait le droit après quelques semaines d'observation, d'écarter les indésirables.

Il y en eut ?

Quelques uns seulement.

Debout sur la plateforme supérieure du mirador, le général, ouvrant les bras pour désigner le camp me dit, et bien, de tous ces hommes de races, de religions, de conditions, de cultures si différentes, nous avons réussi à faire malgré tout, des soldats, des soldats français.

Vous le constaterez quand, en toute liberté, vous allez pouvoir vivre parmi eux.

Avec les aviateurs de la R.A.F.

Sous l'œil expert d'une ménagère, les aviateurs anglais étendent leur linge qu'ils viennent de laver dans le ruisseau, quelque part sur le front. (Photo N. Y. T., visa A 3507)

Une sentinelle hollandaise tue, d'un coup de feu, un médecin pris pour un espion

Amsterdam, 10 février.

Un pénible incident s'est produit à la frontière germano-hollandaise, à Rodenbach, près de Roermond

Une sentinelle d'un poste frontière, a tiré sur une auto qui ne stoppait pas assez vite, tuant l'automobiliste.

Il s'agissait d'un médecin de Saint-Odilienberg, le docteur Neuwissen, très connu dans la région.

La sentinelle avait cru avoir affaire à des espions ou à des saboteurs.

La santé du gouverneur général du Canada

Montréal, 9 février.

Un bulletin officiel publié ce soir, déclare que l'état de santé de lord Tweedsmuir a marqué une légère, mais nette amélioration après la seconde intervention chirurgicale.

La police canadienne a arrêté dix faux-monnayeurs internationaux

Toronto, 10 février.

La police canadienne a saisi une malle contenant de la fausse monnaie pour une valeur de cinquante-trois mille deux cents dollars et déclare avoir mis à jour un complot visant à la mise en circulation dans les pays balkaniques d'une somme de deux cent mille dollars en faux billets canadiens.

Le propriétaire de la malle et une femme ont été arrêtés. On croit se trouver en présence d'une ramification d'une organisation internationale de faux monnayeurs ayant son quartier général en Allemagne

L'expédition Byrd a atteint le pôle sud magnétique

Washington, 10 février.

Un message émanant de l'expédition antarctique Byrd annonce que l'expédition a atteint le voisinage du Pôle sud magnétique.

NEVERS ET LA RÉGION

Le ravitaillement en charbon du département de l'Allier

Moulins, 9 février.

M. Camille Planche, député de l'Allier, avait saisi M. le ministre des Travaux publics des difficultés de ravitaillement en charbon du département de l'Allier. Il a reçu de M. de Monzie une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Mes services sont intervenus auprès des mines du Centre, qui alimentent votre département, pour obtenir une accélération de la cadence de leurs expéditions et compenser les retards actuellement constatés dans les transports. C'est ainsi que les hospices de Vichy ont été ravitaillés d'urgence par les mines de Brassac.

On peut, d'ailleurs, escompter une amélioration rapide. Les mines du Nord ont expédié à votre département, du 1er au 15 janvier, la totalité de ce qu'elles avaient à lui livrer du 1er au 31, soit 1.600 tonnes ; les mines du Centre ont fait un effort analogue. La situation ne doit donc pas tarder à être entièrement rétablie.

M. Camille Planche continuera à suivre cette question.

LES CONDITIONS D'ACHAT DU BÉTAIL ET DES AVOINES DANS L'ALLIER

M. Camile Planche, député de l'Allier, a reçu la lettre cijointe de M. Queuille, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement général :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une requête de la Fédération des Syndicats et Associations professionnels agricoles de l'Allier, relative aux conditions d'achat du bétail, pour les besoins de l'armée et à l'insuffisance des prix payés pour les avoines.

J'ai l'honneur de vous informer que pour tenir compte d'une part, de la hausse intervenue sur le marché libre, d'autre part, de la nécessité d'établir, pour tout le bétail, une rémunération équitable au bénéfice des éleveurs, j'ai fixé, par arrêté du 5 décembre, de nouveaux tarifs d'achat.

Ces prix, qui sont établis aux taux suivants : première catégorie, 450 à 575 francs ; deuxième catégorie, 400 à 525 francs, s'appliqueront aux 100 kilos vifs et sur l'ensemble du territoire. De plus, il est prévu dans les deux catégories et pour des animaux de races de boucherie réputées dont le rendement en viande est supérieur à 53 %, l'application d'une prime de qualité pouvant aller jusqu'à 100 francs aux 100 kilos.

La situation ainsi créée, non seulement n'apporte pas d'entrave au ravitaillement des armées, mais elle le facilite du fait qu'elle répond aux conditions du marché libre.

J'ajoute que, par ailleurs, les desiderata exprimés quant à la réalisation des contingents ont été signalés au service intéressé.

Enfin, en ce qui concerne les avoines, je tiens à préciser que les tarifs d'achat, 95 fr. le quintal pour les avoines jaunes ou blanches et à 100 fr. pour les avoines grises ou noires, avec application d'une prime mensuelle de conservation de 1 fr. par quintal.

Veuillez agréer, etc...

Depuis la fixation du prix d'achat du bétail, celui-ci a haussé de façon très sensible sur le marché libre de l'Allier. M. Camille Planche a signalé cette nouvele situation et réclamé un nouveau relèvement des prix payés par les commissions de ravitaillement. Il faut en même temps aménager le marché de la viande : la situation actuelle ne peut se prolonger.

COUR D'APPEL DE BOURGES

Audience du jeudi 8 février

Présidence de M. Meyer ; ministère public, M. le procureur général Ribeyre.

Un énergumène. — Pour fêter sa libération, le matin même, de la maison d'arrêt de Nevers, le nommé Georges Rocher, 35 ans, maçon, sans domicile fixe, s'enivra, le 4 janvier, et causa du scandale dans cette ville, en empêchant un automobiliste de circuler, puis en injuriant les gendarmes chargés de l'arrêter et en frappant même l'un d'eux d'un coup de pied. Pour rébellion, outrages et violences, le tribunal de Nevers condamna Rocher, le 12 janvier, à 8 mois de prison. Il a interjeté appel de ce jugement et exprime des regrets. La Cour ramène la peine prononcée à six mois d'emprisonnement.

Excès de nervosité. — M. Joseph Mangot, 36 ans, facteur-receveur des postes à Saint-Léger-de-Fougeret, était chargé de l'administration des réfugiés, château de Bouteloin, avec le titre de régisseur-comptable, et il paraîtrait qu'il était loin d'être correct avec ceux-ci. Le 19 septembre, alors qu'il se disposait à gifler un jeune homme, Mme Goujon, propriétaire du château, voulut s'interposer, mais le facteur-régisseur la saisit par le bras, lui fit traverser rapidement la cuisine où l'incident avait lieu, en présence de tous les réfugiés, et lui fit descendre, sans ménagement, les trois marches d'accès. Ultérieurement, M. Mangot aurait sorti son revolver en présence de Mme Goujon, de sa tante et de plusieurs autres personnes et les aurait menacées.

Ces incidents eurent leur suite devant le tribunal de Château-Chinon, le 15 novembre 1939. M. Mangot fut condamné à 16 fr. d'amende, pour violences, et Mme Goujon, partie civile, obtint un franc de dommages-intérêts. Or, le facteur a interjeté appel de ce jugement. Me Hugon, au nom de la victime, demande, comme le ministère public, la confirmation des précédentes dispositions ; puis Me Sainson présente la défense de M. Mangot et sollicite son acquittement. La cour condamne alors celui-ci à 5 fr. d'amende et maintient le franc de dommages-intérêts accordé à Mme Goujon.

Le communiqué d'il y a 25 ans

La journée du 9 n'a été marquée que par des combats d'artillerie assez intenses, notamment sur l'Aisne et en Champagne.

Une seule action d'infanterie, peu importante, d'ailleurs, est signalée en Lorraine.

NOS ÉCHOS

Le dernier fiacre que Nevers possédait vient de disparaître.

Le père Mirault, comme on l'appelait familièrement, était le dernier survivant d'une corporation qui eut, en son temps, son prestige et sa renommée.

La mort vient de nous le ravir il y a quelques jours et, du même coup, priver les Nivernais d'un service hippomobile.

On ne verra plus, vêtu de sa peau de bique, lisant paisiblement le journal sur le siège de sa voiture, le vieux cocher de fiacre.

On ne verra plus ce cheval si docile, doué d'une patience à toute épreuve somnolé dans les brancards, dans l'attente du client.

On n'entendra plus les sabots de ce bon serviteur, dont les pattes étaient quelque peu raidies par l'âge, marteler le pavé.

Les coups de fouet qui claquaient sec, ne retentiront plus à nos oreilles ; non plus les grelots avertisseurs qui, dans leur sonorité invariable avaient cependant quelque chose d'agréable et rien de comparable avec la cacophonie des klaxons.

Finies les promenades tranquilles dans le vieux carrosse qui semblait si discret... et qui abrita sans doute bien des amoureux !

Terminées ces bonnes promenades dans la voiture découverte où l'air vif vous fouettait le visage.

Ah ! certes, le transport n'était pas rapide, mais quel ravissement pour le touriste !

Avec le fiacre on ne reconnaissait pas les émotions des quotidiennes collisions d'aujourd'hui et la sécurité de sa personne était garantie.

Le vieux cocher de fiacre n'est plus et, sans doute, quelque part dans une écurie, le pauvre cheval, dans une pénible solitude, pleure-t-il son maître regretté.

Adieu cocher, cheval et voiture !

Tout passe. La roue de la vie tourne vite et le progrès, dans sa course effrénée, détruit ce qui n'est plus de mode, effaçant les meilleurs souvenirs.

L'A.S.A. Vauzelles en déplacement

MOULINS. — A.S.A. Vauzelles contre A.S. Moulins.

Contrairement à ce que l'on a écrit, les Moulinois ne sont pas encore leaders définitifs de leur groupe. Les Vauzelliens peuvent encore espérer les rattraper, pour cela il suffit que les Moulinois perdent deux rencontres et Vauzelles passe devant.

Certes, la chose est difficile, mais nullement impossible. Vauzelles possède une équipe jeune, mais accuse une meilleure forme à chaque rencontre.

Voici les joueurs qui sont convoqués à 12 heures, au café Vert-Vert, départ en taxis : Tirman, Mallière, May, Blondelet, Blond, Junte, Bernard, Point, Renault, Bartheneuf, Ravaud I, Rivière.

Délégué : M. Point.

Critérinm de la Nièvre

Guérigny. — A. S. A. Vauzelles (R.) contre J. S Guérigny

C'est un match d'une importance capitale pour les Vauzelliens Il faut espérer que ceux-ci sauront faire honneur à leur réputation et qu'ils se déplaceront au grand complet.

Voici les joueurs convoqués à 12 heures très précises, à la gare, départ par les rapides de Bourgogne : Aubertel, Bondoux, Madier, Raveau 2, Bruno, Humbert, Bénard, Barton, Poulain. Délégué, M. Perroche.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Recrutement de commis temporaires

Le décret du 29 janvier 1940, publié au « Journal Officiel » du 31 janvier a créé un cadre de commis temporaires des contributions indirectes qui sera dissous à la cessation des hoctilités.

L'administration procède au recrutement d'un premier contingent de 450 de ces agents pour le 1er avri prochain.

Les candidates et candidats, de nationalité française, munis du certificat d'études primaires ou d'un diplôme équivalent ou supérieur, et âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, sont priés de s'adresser, pour tous renseignements, à la direction départementale des contributions indirectes, place des Récollets, à Nevers. Ils doivent se faire connaître immédiatement et en tous cas avant le 20 février 1940. Dès réception de leur demande, ils recevront la nomenclature des pièces à fournir.

Les candidats agréés recevront un salaire dont le montant net annuel, déduction faite de la cotisation pour les assurances sociales, est fixé à 13.470 francs.

Concours d'étalons de trait de race nivernaise

et visite supplémentaire d'étalons

Un concours d'étalons de trait de race nivernaise est prévu pour le 24 février 1940, à 10 h.

Les déclarations sont à faire au secrétariat de la Société départementale d'agriculture pour le 15 février

La veille du concours, c'est-à-dire le 23 février, à 15 heures, aura lieu, à l'emplacement habituel ,quai de l'Abattoir, une marque supplémentaire pour les étalons qui n'ont pu encore être présentés devant la Commission chargée de l'examen sanitaire.

NEVERS

RÉDACTION et PUBLICITÉ : 2, R. JEANNE D'ARC - TÉL. 0.04 et 0.50

Service de garde pharmaceutique. — Le dimanche 11 février et lundi matin le service de garde sera assuré par M. Cortial, route de Paris, et M. Babin, rue de Loire.

Etat civil. — Relevé du 10 février 1940. — Naissances : Marthe Couerbe, 1, rue de Paris ; Michel Georgen, 1, rue de Paris ; Michel Béguin et Nicole Béguin, 1, rue de Paris (jumeaux) ; Marc Verdonck, 1, rue de Paris.

Décès : Emilie Rolland, 92 ans, sans profession, veuve de Guillaume Forgue, 1, rue de Paris ; Anne Brigandat, 78 ans, rentière, épouse de Louis Rémy, 15, rue de Mouësse ; Charlotte Denizot, 80 ans, sans profession, veuve de Jean Alasœur, 51, rue des Chauvelles ; Emilie Cousin, 61 ans, sans profession, veuve de Auguste Lepique, 3, rue Ste-Hélène.

Abattoir municipal. — Statistique du mois de janvier 1940. — Animaux abattus pour l'intérieur : 36 bœufs pesant 21.930 kilos ; 66 vaches pesant 38.150 kilos ; 6 taureaux pesant 4.680 kilos ; 229 veaux pesant 31.585 kilos ; 479 moutons pesant 16.375 kilos ; 318 porcs pesant 38.237 kilos ; 6 chevaux pesant 1.853 kilos ; 2 ânes pesant 255 kilos.

Animaux abattus pour l'extérieur : 8 bœufs pesant 3.700 kilos ; 28 vaches pesant 15.215 kilos ; 3 taureaux pesant 2.410 kilos ; 22 veaux pesant 2.941 kilos; 32 moutons pesant 1.172 kilos ; 26 porcs pesant 2.827 kilos ; 1 cheval pesant 370 kilos ; 1 âne pesant 95 kilos.

Viandes foraines inspectées . 12.299 kilos de bœuf ; 580 kilos de veau ; 762 kilos de mouton ; 5.107 kilos de porc ; 142 kilos de charcuterie ; 8.463 kilos d'abats.

Saisies opérées : 3 vaches pesant 808 kilos ; 3 moutons pesant 55 kilos ; 2 chevaux pesant 660 kilos.

Bureau d'hygiène. — Le service des soins en ville sera assuré aujourd'hui dimanche par Mme Gruaz, infirmière municipale diplôbée, 8, rue des Perrières.

Le Dimanche à Nevers

CINEMAS

Majestic. — Le 2e Bureau contre Kommandantur. Deux matinées et soirée.

Palace. — La Revanche de Zorro ; Chérie. Deux matinées et soirées.

Régina. — Trafic d'armes ; Hollywood - Hollywood. Matinée et soirée.

SERVICE DE GARDE PHARMACEUTIQUE

Dimanche, 11 février, et lundi matin, le service de garde sera assuré par M. Cortial, route de Paris, et M. Babin, rue de Loire.

Place de Cosne
Commission
des Ordinaires

ADJUDICATION

Pour la fourniture de viande de bovins et d'ovins aura lieu, à la Caserne BINOT, le 6 Mars 1940, à 10 heures. Pour tous renseignements, s'adresser à la C. D. O.

AVIS DE DÉCÈS

Nevers. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame Louis RÉMY
née Anne BRIGANDAT

décédée en son domicile, à Nevers, 15, rue de Mouësse, le 9 février 1940, dans sa 78e année, munie des Sacrements de l'Eglise. Qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 h. 45, en l'église St-Pierre, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire, à 9 heures 15.

De la part de : M. Louis Rémy, son époux ; Mme veuve Brigandat et ses enfants, M. et Mme Camille Reviriot et leurs enfants, M. et Mme Georges Reviriot et leurs enfants, ses belles-sœurs, nveux et nièces et de toute la famille.

Fleury-sur-Loire. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame Marguerite PANOT
née LEMAITRE

décédée en son domicile, à Fleury-sur-Loire, le 9 février 1940, dans sa 67e année, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 11 février, à 14 h. 30, en l'église de Fleury-sur-Loire. On se réunira à la maison mortuaire, à 14 h.

De la part de : M. Lazare Panot, son époux ; de ses enfants, petits-enfants et de toute la famille.

Fours. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Etienne ROGEMONT

pieusement décédé chez ses enfants, à Montluçon, dans sa 83e année. Ses obsèques auront lieu en l'église de Fours, le dimanche 11 février, à 14 heures.

De la part de ses enfants, petits-enfants et de toute la famille.

Urzy. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve POUILLARD
née Pauline MASSIER

décédée en son domicile, route de Demeurs, commune d'Urzy, sa 96e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 11 février, à 13 h. 30, en l'église d'Urzy, sa paroisse. Départ de la maison mortuaire à 12 heures 45.

De la part de : Mme veuve Gounot et M. Paul Pouillard, ses enfants, et de toute la famille.

Arbourse. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve BOUCHARD
née Amélie JEANNET

décédée à Arbourse, dans sa 78e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 11 courant, à 14 h., en l'église d'Arbourse.

De la part de : M. et Mme Chailloux, ses enfants ; M. et Mme Mussier ; Jacqueline, Colette, Jacques Mussier, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; de son frère, sa sœur et de toute la famille.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES
6, Avenue de la Gare, Tél. 0-10

Règlements de convoi et transports funèbres, fourgons automobiles spéciaux, cercueils, tentures pour chapelle, couronnes mortuaires le plus grand choix, les meilleurs prix.

Dans le département

ANTHIEN

Cité à l'ordre de l'armée. — Le capitaine Charles de Certaines, commandant un escadron du ième G.R.D.I. a été cité à l'ordre de l'armée :

— Du 2 au 27 novembre 1939, commandant un point d'appui de la ligne de contact dans un secteur difficile, a montré les plus belles qualités de chef. Par sa magnifique attitude dans le danger, a su imposer sa résolution et son courage à son escadron, au feu pour la première fois. Par ses habiles dispositions, a déjoué toutes les tentatives d'un ennemi mordant qui, plusieurs fois, a encerclé son poste de commandement. A chaque tentative, il lui a infligé des pertes. A réussi à capturer six prisonniers et deux mitrailleuses.

COSNE

Allocations aux réfugiés. — Il est rappelé que le paiement des allocations aux réfugiés bénéficiaires a lieu à la Recette municipae, rue Eugène-Perreau prolongée, les premier et 16 de chaque mois (caisse ouverte de 9 à 12 et de 14 à 16 heures).

Faute de se présenter aux dates indiquées, les bénéficiaires seront considérés comme renonçant à l'allocation.

Déclaration de chevaux. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, qu'ils ont à déclarer leurs animaux, en mairie, avant le 15 février.

Etat civil. — Naissances : Jean-César Maurel, rue de Paris, 96 ; Daniel-Jacques Pouvesle, rue Amiral-de-Boissoudy, 12 ; Monique-Bernadette Clouet, rue du Commerce, 32 ; Odette-Germaine Corcia, rue Edme-Lavarenne, 7; Claude-Serge-Jean Moussu, rue de Paris, 101 ; François-Georges-Marie-Emile Narcy, rue de Paris, 96; Michèle-Bernadette Thais rue de Paris ,96 ; Christian-Michel-Pierre Michoux, rue du Commerce, 52.

Décès : Louise Girault, 81 ans, sans profession, célibataire, place de la Pêcherie, 8 ; Elie Beauvois, 60 ans, vigneron, époux de Marie-Louise Mangeard, rue des Rivières-Saint-Agnan, 33 ; Louis-Jean-Marie Limet, 86 ans, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Marguerite Harteng, rue de Donzy, n° 81 ; Odette-Germaine Corcial, 13 ans, rue Edme-Lavarenne, 7; Clarisse-Octavie Fournier, 89 ans, sans profession, veuve de Victor Raisonnier, rue de Donzy, 84 ; Justine-Léontine Bailly, 72 ans, sans profession, épouse de Alexandre-Eugène Léger, rue Jean-Jaurès, 64 ; Eugène-Félix Jeannet, 78 ans, sans profession, époux de Juliette Chevreul, rue Vieille-Route, 11 ; Catherine-Charlotte Coquillat, 59 ans, sans profession, veuve de Emile Coutureau, au Patis de Nantes, commune de Cosne.

FOURCHAMBAULT

Un jeune querelleur. — André Aslanis, 16 ans, manœuvre à l'usine Montragnon à Fourchambault, circulait à bicyclette lorsqu'il ne trouva rien de mieux que de chercher querelle à plusieurs élèves de l'Ecole supérieure de Fourchambault.

Il frappa notamment les élèves Maurice Rozette et Hubert Fatta qui ont porté plainte à la gendarmerie par l'intermédiaire de leur directeur d'école.

Aslanis, qui ne jouit pas d'une bonne réputation, a fait des excuses et promis de ne plus recommencer.

LUZY

Le prix du lait. — A la suite de nombreuses plaintes relatives à l'augmentation exagérée du prix du lait, et devant les différents prix pratiqués depuis le premier févrer pour cette denrée de première nécessité le maire a provoqué une réunion entre les représentants des laiteries et les agents chargés de la surveillance des prix à Luzy.

Après entente entre les parties, le prix du lait a été fixé à 1,40 le litre pris chez le producteur, et à 1,50 le litre porté à domicile.

En conséquence, le maire invite les habitants à observer les tarifs adoptés.

Allocation aux réfugiés. — Il est rappelé aux intéressés, que le paiement de l'allocation aux réfugiés a lieu les prlmier et 16 de chaque mois, à la mairie, de 9 à 12 heures.

Pour faciliter la comptabilité de ce service, les réfugiés sont instamment prés d'observer très strictement les jours et heures indiqués.

LA CELLE-SUR-LOIRE

Délit de chasse. — Les gendarmes de Neuvy-sur-Loire ont surpris M. Faule Hubert, 46 ans, cultivateur au hameau de Pignon-Blanc ,commune de La Celle-sur-Loire, alors qu'il venait de tirer un coup de fusil. Il était accompagné de son fils âgé de 19 ans.

Le père ayant un permis de chasse régulier ne sera pas poursuivi pour délit de chasse, mais une contravention lui a été dressée pour défaut de collier à son chien.

Le fils, qui chassait sans permis, a été l'objet d'un procès-verbal.

LA MACHINE

Délit forestier. — Alors qu'ils étaient en tournée, les gendarmes de La Machine entendirent des coups de hache répétés en bordur du chemin de grande communication n° 34. Ils s'arrêtèrent et aperçurent deux jeunes gens occupés à couper du bois vert. A la vue des gendarmes, ils prirent la fuite.

Au cours de leur poursuite ils trouvèrent une autre personne, le nommé Bicquant Jean-Baptiste, 60 ans, mineur retraité, demeurant à La Machine, qui coupait également du bois.

Procès-verbal a été dressé.

Espérons que ce petit délit ne soit pas trop durement réprime, car ce sexagénaire, qui avait sans doute besoin de quelques brindilles pour allumer son feu, n'a pas commis un gros préjudice au propriétaire, M. le marquis de Ponge.

Ciné parlant machinois. — Programme d'aujourd'hui dimanche 11 février : deux séances seulement, ce soir, soirée à 20 heures et matinée à 15 heures.

Pathé-Journal « Les Actualités les meilleures » ; « La vie est magnifique », d'après le roman « Belle jeunesse », de Marcel Vioux, avec Germaine Dermoz, Jean Daurand, Roger Bontemps, Gilberte Clair, Hélène Dassonville, Robert Lynen et la troupe des danseurs landais « Lou Guits », de Biarritz ; « Le choc en retour », avec Michel Simon, René Lefèvre, Jeanine Crispin, Raymond Cordy, Marcelle Praince, Monique Bert, etc...

LA CHARITE

Etat civil. — Naissance : Bouy Jacqueline, rue de la Vauyon.

Décès : Courcel Louis-Henri, 61 ans, rue des Hôtelleries ; Métadieu Françoise, veuve Caillet, 93 ans, rue du Collège ; Picot Marthe, épouse de Trinquet Paul, 55 ans, rue Amiot ; Caillet Maurice, 70 ans, rue du Collège ; Sadon Alexis, 84 ans, avenue Gambetta; Guilloux Pierre, 85 ans, Champ du Seigneur ; Léon Théodore, 78 ans, rue du Puits-Neuf.

Allocations militaires. — Les personnes n'ayant pu se présenter à la mairie le 2 février seront payées à la perception.

Du numéro 1 à 200 : lundi 12 février, de 8 h. 30 à 9 h. 30.

Numéros suivants : mardi 13 février, aux mêmes heures.

Caisse de secours. — Deux personnes désirant conserver l'anonymat ont versé respectivement les sommes de 50 francs et 30 fr. destinées à la caisse de secours immédiat.

La municipalité remercie sincèrement les donateurs.

ST-PIERRE-LE-MOUTIER

Pharmacie de garde. — Pendant la journée du dimanche 11 février et jusqu'au lundi à midi, le service pharmaceutique sera assuré par la pharmacie Pourtoy, place du Marché.

SAINT-BENIN-D'AZY

Les vieilles ferrailles. — Le maire de Saint-Benin-d'Azy prie instamment ses admisinistrés de vouloir bien déposer aux Magasins Bernard, route de Magereuil, leurs vieilles ferrailles, boîtes de conserves comprises, quelle que soit la quantité disponible.

Les livraisons seront reçues le lundi de chaque semaine, de 10 heures à midi. Un reçu sera délivré à chaque déposant.

LA RÉGION

ALLIER

MOULINS

RÉDACTION : 34, RUE VIGENÈRE - TÉL. 11.53
PUBLICITÉ : 7, RUE DES COUTELIERS - TÉL. 2.19

Croix - Rouge française. — « Union des Femmes de France ». Le comité de l'U. F. F. de Moulins, sur la demande du médecin chef de l'hôpital complémentaire de l'hôpital mixe, organise, à cet hôpital, un Cercle du Soldat réservé aux blessés de cette formation sanitaire de 700 lits.

Le comité fait un pressant appel aux personnes de Moulins et des environs, qui voudraient bien l'aider dans sa tâche, tant pécunairement que par des dons en nature, utiles et agréables, pour nos soldats. « T. S. F., billards, jeux divers, etc. ». A l'avance, le comité remercie toutes les personnes qui répondront à son appel.

Prière d'envoyer les dons chez Mme de Baubert, 10, rue de Bourgogne, à Moulins, l'après-midi.

Mouvement de la population du 2 au 7 février 1940. — Naissances : Odette Carbonnel, à Nourazy ; André Marchand, 37, rue Henri-Barbusse ; Paule Tallon, 33, rue des Tanneries ; Albert Blanc, 49, rue de Paris ; Jean Chadrin, 21, rue de Lyon ; Nicole Perrot, rue des Champins.

Mariages : Jean Nowak, manœuvre à Puteaux et Apolonia Jacak, cuisinière à Moulins, rue Regnaudin ; Pierre Desmaziers, mécanicien à Moulins, rue de l'Ouest et Germaine Descille, domestique à Neuvy ; Maurice Gribouret, préparateur en pharmacie à Yzeure et Berthe Borrel, employée de bureau à Moulins, 4, cours de Bercy ; Henri Dousson maître d'Internat à Moulins, 5, rue des Tanneries et Marguerite Bidault, s. p., à Moulins, 17, rue Jean-Bart.

Décès : Jeanne Genois, s. p., 83 ans, veuve de Claude Lecourt, 23, rue des 6-Frères ; Jean Brelurut, tanneur, 81 ans, 11, rue des Tanneries ; Pierre Lhéritier, s. p., 75 ans, demeurant à Venas, décédé à Moulins ; Masumo Zanon, menuisier, 57 ans, demeurant à Lurcy-Lévy, décédé à Moulins ; Jeanne Martin, s. p., 79 ans, veuve de Jacques Guigues ; Messet, 10, boulevard de Courtais ; Marie Boudet, s. p., 65 ans, rue de Bardon ; Odette Berdélou, 1 mois, 106, rue du Jeu-de-Paume ; Jeanne Nicolas, s. p., 78 ans, veuve de Henri Mulatier de Latrollière, 46, rue Pape-aCrpentier ; Benjamin Malleville, frère des écoles chrétiennes, 87, rue de Paris ; Henry Bideau, cultivateur, 65 ans, demeurant à Jaligny, décédé à Moulins ; Gaston Jobert, sergent au 133e régiment régional, 40 ans, demeurant à St-Léon, décédé à Moulins ; Pierre Poirier-Civier, 45 ans, 17, rue Voltaire ; Clotilde Lambert, s. p., 51 ans, époux de Stanislas Pinaud, place de l'Eperon ; Anne Foussard, s. p., 80 ans, veuve de Toussaint Cristiani, 1, rue de l'Ancien-Palais ; Pierre Charlet, cocher, 78 ans, demeurant à Souvigny, décédé à Moulins ; Emmanuel Chacot, retraité, 64 ans, 18, cours de Sercy-Rivière ; Louise Massardier, s. p., 42 ans, 20 bis, avenue d'Orvilliers ; Jeanne Millet, journalière, 81 ans, veuve de Pierre Colin, 105, rue de Decize ; Jeanne Foisselon, s. p., 81 ans, épouse de Gilbert Brerat, demeurant à Lucenay-les-Aix, décédé à Moulins ; François Requet, frère des écoles chrétiennes, 82 ans, 87, rue de Paris ; Hélène Perrier, s. p., 45 ans, épouse de Eugène Raquin, 26, boulevard Ledru-Rollin ; Louise Renard, retraitée, 83 ans, célibataire, demeurant à Lapalisse, décédée à Moulins ; Joseph Bizot, s. p., 83 ans, demeurant à Paris, décédé à Moulins.

Les accidents du travail. — M. Ferrand Robert, 16 ans, manœuvre à Moulins, 18, rue du Pont-Ginguet, s'est blessé à la main gauche en tournant une pièce.

Incapacité de travail de 8 jours.

— Mlle Blanchot Marguerite, 17 ans, confectionneuse, s'est piquée à un doigt au cours de son travail.

Incapacité de travail de 6 jours.

Etoile Moulinoise. — Convocation pour le dimanche 11 février, à 13 heures, rue François-Péron, pour déplacement à Souvigny : Demiautte, Chervier (cap.), Morisset, Frizot, Desbordes, Valentin, Pohu, Perret, Foucrier, Bouillet, Pélissier.

A 13 h. 30, rue Ampère : Vérillaud, Chalmin, Pacaud, Léger, Vassenat, Bonin, Etienne, Cellie, Herbette, Aucouturier, Fréville, Imbert, Papon.

Drôle d'amusement. — Le nommé P. G..., 18 ans, a été surpris dans les cabinets « hommes » de la place d'Allier, occupé à percer un trou dans la cloison les séparant du cabinet « femmes ». Il a été conduit au commissariat, comme les faits de ce genre se produisaient depuis longtemps déjà, il sera poursuivi et ceux qui seraient tentés d'en faire autant sont prévenus qu'ils feront l'objet de sanctions sévères.

Renversée par un camion — Un camion de l'entreprise Chaumignt a renversé avenue Théodore-de-Banville, la nommée Roumeau Evalina, 41 ans, employée à l'atelier de chargement, demeurant, 32, rue des Grives.

Mme Roumeau qui a été contusionnée au bras gauche a été conduite à l'hôpital par les soins de la voiture d'ambulance. Le conducteur du camion ne s'est pas arrêté. Une enquête est ouverte.

CHAREIL-CINTRAT. — Convocations. — A. S. Chareil. Les joueurs suivants sont convoqués le dimanche 11 février, à 12 heures 45., café Gaume, pour le déplacement à Bellevues : Damotte, Bourdier, Fouzin, Deschâtres I et II, Grobert, Coulon (cap.), Nourrissat, Dourret, Vitte, Moulin, Mantin, Pacaud, Labussière.

TOURNEES Ch. BARET

LE FAUTEUIL 47

avec les deux vedettes de cinéma
YVETTE LEBON
et Roger DUCHESNE

Cette représentation exceptionnelle, du plus grand succès de comédie gaie, sera donnée le vendredi 16 février 1940, au Théâtre municipale. Pièce amusante, spirituelle, gaie, attachante, telles sont les qualités de l'ouvrage remarquable de M. Louis Verneuil. Bravo aux Tournées Ch. Baret de l'avoir mise au répertoire de la saison actuelle. Comme toujours, une interprétation de premier ordre, avec en-tête, Mlle Yette Lebron, Roger Duchesne, Marcelle Hainia, Bender, etc., contribuent au triomphe de cette délicieuse et amusante comédie.

Etude de Me Jean COUGNOT,
Avoué à Nevers, 24, rue du Cloître-Saint-Cyr.

DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Triubnal civil de première instance de Nevers, le 4 Juillet 1939, enregistré,

Entre : M. Emile-Jean-Baptiste DANJEAN, contremaitre, demeurant à Nevers, rue du Banlay, n° 51,

Et : Mme Marie - Madeleine-Andrée THIBAULT, épouse de M. Emile-Jean-Baptiste Danjean, demeurant à Nevers, rue Instituteur-Pittié, n° 17,

Il APPERT :

Que le divorce a été prononcé d'entre les époux DANJEAN-THIBAULT, à la requête et au profit de chacun desdits époux.

Pour extrait.

Pour Me COUGNOT, mobilisé,
Le suppléant :
Signé : Léon SAINSON.

Un cycliste est accroché et blessé par une camionnette

Bourges, 10 février.

Sur la route d'Orléans, non loin du hangar du cirque Bureau M. Louis Landois, âgé de 46 ans couvreur, originaire d'Ivoy-le-Pré, demeurant chemin du Pied-du-Rateau, en circulant à bicyclette a été accroché et projeté sur le sol par une camionnette appartenant à M. René Carré, et conduite par le chauffeur Robert Hilaire. Relevé par l'auteur de l'accident, M. Landois fut transporté à l'Hôtel-Dieu de la ville de Bourges, avec de multiples blessures, notamment au sommet de la tête et sur le bras gauche. Ces jours ne paraissent cependant pas en danger.

La gendarmerie de Bourges a ouvert une enquête.

LOTERIE NATIONALE

Au tirage de la
3e Tranche 1940
près de 2 millions
(dont un lot de 100.000 fr.)
ont été gagnés par

BÉBÉ-SPORT

ce qui porte le total des gains pour les trois premières tranches 1940 à

5.139.910 francs

Les participations « Bébé-Sport » sont vendues par 700 tabacs-papeteries, en collaboration avec les œuvres du « Déjeuner du Soldat » (œuvre de Mme Bizolon) et du « Denier des Vieillards ».

MERCI D'AVANCE !

Un bon conseil... Dans votre pharmacie de famille, ayez toujours la Toile Souveraine de Julie Girardot. Elle cicatrise toutes les plaies et blessures, fait percer sans douleur clous et furoncles et calme toujours ceux qui souffrent. Pochettes et Rouleaux. Toutes pharm.

UNE MAUVAISE GRIPPE ET QUI NE VOUS LACHE PAS CETTE ANNÉE

Mais aussi, la soignez-vous bien, et vous rendez-vous compte que si votre Intestin et votre Foie fonctionnent mal, si votre sang est lourd et chargé d'impuretés, **vous n'en sortirez pas.** Mettez-vous pendant quelques soirs au régime de l'infusion bien chaude de *Thé de la Sœur Borel*, et pour 5 fr. 10 seulement, vous verrez quelle amélioration dans votre santé.

Car seul le Thé de la Sœur Borel peut opérer un rajeunissement tel sur vos organes fatigués qu'il les met en état de parfaite résistance. Et quand l'appareil digestif va, la maladie s'en va !

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies: Frs 11.75.

Avant d'acheter demandez d'abord si on vous LE donnera

Cercle Artistique Nivernais

On nous communique :

C'est ce soir, à 20 h. 30, au théâtre municipal qu'a lieu la Grande soirée artistique du Cercle artistique nivernais, au profit de la Croix-Rouge. Nous vous avons donné, hier, le splendide programme qui sera offert au public nivernais qui viendra nombreux.

Cette soirée sera présidée par M. le colonel d'Assigny, président de la Croix-Rouge et la municipalité de Nevers.

Louez vos places (location indispensable, aujourd'hui, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Prix des places de 12 francs à 2 fr. 50. MM. les médecins et majors de Nevers sont cordialement invités à ce gala ainsi que MM. les officiers du 54e régional et de l'Intendance. Les membres honoraires sur présentation de leur carte obtiendront 50 % de réduction sur deux places.

---

132. — Feuilleton de LA TRIBUNE du 11 février 1940

LE MÉDECIN DES SPECTRES

Grand Roman d'Aventures de Guy de TERAMOND

QUATRIEME PARTIE
LA DEPECHE FATALE

CHAPITRE X
Nuit de Noël

Les deux salutistes n'intervenaient pas. Sans doute avaient-elles, avec leur connaissance profonde des gens de ce milieu, l'intuition d'une dame qui se dénouait.

Le père Totor poursuivait, rabâchant ses propos habituels où se mêlaient la fierté de posséder un animal si extraordinaire et sa tenace rancune contre un personnage dont il n'avait jamais bien défini le rôle.

— Je ne serais pas un pauvre diable réduit à coucher sous les ponts s'il n'y avait pas des bandits qui s'arrangent à profiter des autres et puis après les abandonnent.

Il s'arrêta avec la vague conscience d'en avoir trop dit.

Mais Fernand insista, tout en caressant la tête de la petite bête pressée contre l'épaule de son maître.

— On a profité de vous, de votre singe peut-être. Il est très adroit. Quand vous l'avez acheté à M. Mège, le cirque dont il faisait partie autrefois, il réussissait des tours impayables, n'est-ce pas ?

— Vous êtes donc sorcier, s'exclamait le père Totor, si abasourdi qu'il en perdait le peu d'esprit qui pouvait subsister encore dans son cerveau obscurci.

— Et on vous l'a cédé à bon compte parce qu'il avait une manie bizarre : il volait ; on ne pouvait pas laisser une fenêtre entr'ouverte sans qu'il sautât dans l'appartement afin de chiper ce qui lui tombait sous la main.

Cette fois le vieux avait flairé un vague danger et, devenu agressif, il répondit :

— Est-ce sa faute ? Un singe c'est pas responsable, et moi non plus. Ce n'est pas moi qui lui ai appris à entrer par les fenêtres ; du temps qu'il était au Cirque Mège, il y faisait déjà ça.

— Ça n'est pas vous qui le lui avez appris, c'est évident, concéda Fernand avec bonhomie, et tel que vous êtes, mon brave homme, ça n'est pas vous non plus qui auriez profité de cette drôle d'habitude de votre bête pour causer du tort à qui que ce fût.

— Pour sûr, la pensée ne m'en serait jamais venue,gronda le vieux de sa voix de rancune.

— Seulement elle est venue à un autre, poursuivait le policier. Un autre qui vous a entortillé, qui vous a promis de gros bénéfices ; vous étiez pauvre, vous avez été tenté, et puis l'autre, une fois l'argent empoché, a disparu, et vous êtes resté Gros Jean comme devant.

— Mais il ne l'emportera pas en paradis, le gredin, hurla le vieux, soudain en proie à une rage imprévue. Je dirai tout, on le retrouvera. Il s'imagine que Totor est trop bête pour que ça vaille la peine de se gêner, mais je sais ce qu'il est devenu. Avec le magot que lui a rapporté Tomsy, il a fait des affaires, il a ouvert une boîte de nuit à Montmartre.

— *La Boîte à Pépé*, s'exclama Fernand, avec le pressentiment qu'il n'était pas encore au bout de ses surprises.

— Vous le connaissez donc aussi.

— Et c'est lui qui a eu l'idée des deux vols, continua le policier. C'est lui qui a dressé Tomsy à s'emparer des liasses de fillets fictives et qui lorsque l'occasion s'est présentée, voyant dans une banque au rez-de-chaussée, une fenêtre entr'ouverte, vous a posté là avec son singe et votre orgue de Barbarie.

Il s'interrompit étonné.

L'humble clocharde qui était sortie tout à l'heure de la péniche avec Totor et la vieille femme malade, avait poussé un gémissement, elle s'était avancée et la lumière tombant maintenant sur son visage émacié par les privations, Fernand eut l'impression qu'il avait déjà vu quelque part ces traits doux et flétris, ces yeux au regard timide.

Mais il avait autre chose en tête pour le moment que d'identifier une pauvresse rencontrée une nuit de Noël.

Il reprenait précisément enfin l'accusation.

— Pépé vous a fait faire le coup au Crédit Agricole et Commercial d'abord.

Un grand cri l'interrompit.

— C'était lui ! Et mon pauvre mari qui est en prison depuis huit mois.

— Quoi, s'écria-t-il, vous seriez...

— Mme Delattre, la femme du caissier du Crédit Agricole, sanglota l'infortunée.

Un policier est un homme habitué par métier aux coups de théâtre, aux rencontres dramatiques, aux coïncidences fantastiques que la vie multiplie. Mais cette fois il demeura quelques secondes muet, cloué de surprise.

— Mme Delattre en compagnie du bonhomme au singe, ça c'est un peu fort.

Il les regardait l'un et l'autre, puis tout à coup, tourné vers Totor, il s'écria en proie à une véritable fureur :

— Tu peux te vanter d'avoir accompli une belle besogne, toi le vieux, avec ta vilaine bête. Voilà un honnête homme qui a été condamné par ta faute et qui a fait de la prison, qui a passé par des affres abominables, et l'autre, celui du Comptoir Andalou, il s'en est fallu de peu qu'il ne fût accusé aussi si je ne m'étais pas méfié dès ce moment. Regarde le résultat.

— Ce n'est pas tout à fait sa faute, intervint Mme Delattre qui pleurait d'émotion, il est si peu responsable, c'est un brave homme au fond croyez-moi.

— Nous réglerons tout cela plus tard, gronda Fernand, encore sous le coup de la colère. Mais avisant les salutistes qui avaient suivi la scène avec effarement, il s'excusa :

— Je vous demande pardon de cet intermède, mais vous voyez que nous n'avons pas perdu notre soirée. Grâce à vous, nous allons pouvoir réparer une erreur dont je me doutais et qui me tourmentait depuis longtemps, car j'avais le pressentiment que votre mari pourrait bien être innocent, continuait-il tourné de nouveau vers Mme Delattre.

Plus de cheveux blancs. Recoloration naturelle des cheveux et barbe av. Régénérateur LOUY, 87, r. Part-Dieu, Lyon et parfumeurs. Fco: 17 f.

En Famille, en Voyage...
ayez toujours un flacon
LIXIR DE BON-SECOURS
réconfortant,
cordial et digestif
e prend pur, sur du sucre ou dans une infusion.
Pharmacies et b. épiceries.

LA PRESSE PARISIENNE

M. Gounin écrit dans La Justice :

A la vérité, il faut rendre aux champs, à l'atelier, au magasin, les vieilles classes. Leur renvoi soulève évidemment le problème des effectifs. Le haut commandement ne peut consentir à la démobilisation de plusieurs centaines de mille de soldats, s'il n'est assuré au préalable de les compenser par des éléments nouveaux.

Lors des réunions du Conseil suprême, on a dû étudier ces différents aspects des effectifs alliés. Peut-être il fallu insister près de nos amis britanniques pour hâter l'entraînement d'un nombre plus important de divisions. De notre côté, il serait sans doute possible de rechercher dans le cadre de l'Empire, les ressources qui suppléeraient aux insuffisances occasionnées par le départ d'une fraction des classes de la deuxième réserve. Une population de 60 millions de coloniaux est capable de fournir d'excellentes recrues. Leurs aînés ont fait la preuve, dans la précédente guerre, d'un mordant, d'un brio admirables. Et leur exemple est bien vivant dans l'esprit de nos troupes coloniales. Le salut du pays exige un effort supplémentaire dans la production. Rendons lui les bras nécessaires. C'est le rôle de l'autorité et de l'organisation gouvernementales.

De l'Œuvre (éditorial) :

Que les députés mobilisés n'aient pas été convoqués pour discuter du remplacement de la patente par une taxe commune, on pouvait l'admettre, il était déjà plus difficile de comprendre qu'ils ne fussent pas là pour prendre leurs responsabilités dans un débat sur « L'Information ». Dans la mesure même où l'information est un des éléments essentiels de la conduite de la guerre telle que les circonstances l'imposent.

Mais à partir du moment où il ne s'agit plus seulement de cet aspect particulier, mais bien de la conduite générale de la guerre et de la politique française, dont les actes engagent l'avenir immédiat et l'avenir lointain du pays, il nous sera permis de dire qu'on n'imagine pas que les députés mobilisés soient exclus des délibérations qui s'engagent. Disons plus : Leur présence ne serait-elle pas tout particulièrement justifiée et nécessaire

Si l'on admet que de la façon dont sera menée la guerre, des décisions, qui seront prises dans les jours et les semaines qui viennent dépendent les destins du pays, on concèdera que, plus un député, par son âge, représente les tendances et les aspirations de la France de demain, plus il est naturel, juste, raisonnable qu'il soit à son banc lorsque ce sont précisément ces destins qui sont en cause. Il faut appeler à siéger en un pareil débat les députés de la génération combattante.

*On lit dans l'*Ere Nouvelle :

La Chambre a suivi son penchant. A la majorité de 35 voix, elle a décidé de se constituer à huis-clos. Prenez garde aux inconvénients, a dit M. Daladier. Mais ce conseil n'a pas été retenu. On ne tardera pas à savoir qui avait tort, qui avait raison. Les partisans du comité secret, qui se réclamaient de la tradition de la dernière guerre, ont voulu, comme les parlementaires de la législature de 1914-1919, être des initiés. Il ne leur a pas suffi d'être informés indirectement par les membres des grandes commissions. Point de députés de première zone ! Point de députés de deuxième zone ! Tous égaux.

En fait, c'est la parfaite doctrine parlementaire et démocratique. Un représentant en vaut un autre. Pour employer une expression rendue fameuse par M. Bonnevay, le député à la mode : « Point de confiance dans la nuit ! »

Si l'on a marqué ici de la défiance à l'égard de la procédure du comité secret, c'est en raison même des « inconvénients » auxquels le président du Conseil a fait allusion lui-même. Mais il a jugé plus grand l'inconvénient de se mettre en travers du courant parlementaire.

Asthmatiques - Bronchiteux
Gazés - Emphysémateux
Malades du Poumon

Les Laboratoires du Dr Dupeyroux, 5, rue D'-Lancereaux, Paris, adressent sur demande timbrée, brochure et échantillon d'Elixir Dupeyroux, Sauveur du Poumon.

Vente: PHARMACIE du PROGRES Pl. d. Peuple, St-Et. et ttes phies

Ecrasé par sa voiture

Clermont-Ferrand, 10 février.

Dans l'après-midi d'hier, M. Gilbert Faure réparait sa voiture à son garage, cité Vaudois. Ayant glissé un cric sous l'essieu il s'était couché sous le chassis lorsque le levier lacha brusquement.

M. Faure eut la tête coincée entre un longeron et le sol.

Dégagé en hâte par les témoins de l'accident, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu et hospitalisé salle Nélaton, où l'on diagnostiqua une fracture du crâne.

L'état de M. Faure est très sérieux.

UN CADAVRE SUR LA ROUTE

Blet (Cher), 10 février.

M. Joseph Charton, âgé de 40 ans, cultivateur au lieu dit « Le Village Noir », commune de Blet, a découvert le cadavre d'une femme qui fut identifiée pour être Mme Marguerite Girard, âgée de 64 ans, institutrice honoraire et pensionnaire de la colonie de Dun, qui avait succombé à une congestion cérébrale.

Un noyé est retiré du barrage de Séchilienne

Séchilienne (Isère), 10 février.

Des ouvriers ont découvert, hier matin, le corps d'un homme d'environ 40 ans, ayant séjourné peu de temps dans l'eau. Les constatations ont été faites par la gendarmerie de Rioupéroux et la doctoresse Blanchard, en présence de M. Brunet, maire de Séchilienne.

Il s'agit d'un sujet polonais habitant Rioupéroux. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

COUR D'APPEL DE RIOM

Au début de son audience du 8 février, la Cour a rendu ses arrêts dans les affaires ci-après, plaidées précédemment :

Affaires de pêche. — Lasherme Pierre, cultivateur à Chadras (Haute-Loire), a été condamné, le 3 octobre 1939, par le tribunal d'Yssingeaux, à une amende de 70 francs pour pêche avec engins interdits.

La Cour réforme ce jugement et inflige au prévenu deux amendes de 60 francs chacune.

— Peyrache Auguste, cultivateur à Pont-de-l'Enceinte, commune de Grazac (Haute-Loire), condamné par le même tribunal à une amende 200 francs avec sursis pour pêche de nuit avec engins prohibés, voit cette peine transformée à 100 francs d'amende ferme.

— Guibert Paul et Guibert André, domiciliés au Chambon-Feugerolles, relaxés pour faits de pêche, par le tribunal d'Yssingeaux également, sont condamnés l'un et l'autre par la Cour à chacun six amendes de 60 francs chacune.

Abus de confiance. — En février 1936, Favardin Louis, agent d'affaires boulevard Courtais, à Montluçon, servit d'intermédiaire pour la vente d'un fonds de commerce entre les époux Greter, vendeurs, et les époux Gonnet, acheteurs.

Le marché fut conclu en partie et un dédit de 6.000 fr. devait être versé par la partie défaillante.

Les époux Gonnet n'ayant pas donné suite au marché, firent parvenir à Favardin les 6.000 fr. de dédit pour être remis aux époux Greter. Favardin conserva 3.000 francs pour sa commission.

Relaxé par le tribunae de Montluçon, la Cour réforme et inflige à Favardin six mois de prison, 200 francs d'amende et devra verser 10.000 francs de dommages-intérêts à la partie civile.

Sur opposition. — Labosse Marie, femme divorcée Nourade, gouvernante à Nanterre, a fait opposition à un arrêt de défaut de la Cour du 16 novembre 1939, lui ayant infligé deux mois de prison pour vol.

Après avoir entendu a prévenue et la plaidoirie de son avocat, Me Bourdier, la Cour modifie son arrêt de défaut. Elle inflige trois mois de prison avec sursis à la femme Labosse, qui devra rembourser la somme de 4.327 francs à Desnier Antoine, retraité à Vichy, qui obtient aussi le franc symbolique de dommages-intérêts.

Les accidents de la route. — Le 8 août 1939, à l'entrée du bourg de Cournon, le facteur des postes Rouffiat heurta, avec son vélo-moteur la moissonneuse lieuse non éclairée que conduisait Rousset Clovis, cultivateur à Cournon. Le malheureux Rouffiat fut tué sur le coup.

Par le jugement du 26 octobre 1939, le tribuna de Clermont-Ferrand condamna Rousset à 200 francs d'amende et 124.000 francs de dommages-intérêts envers les consorts Rouffiat.

La Cour sur appel de toutes les parties en cause, confirme le jugement, mais en ce qui concerne la peine, elle inflige 15 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende à Rousset.

— Le 5 février 1938, à Vichy, Mlle Petitpierre Anna, fut blessée par le camion conduit par le chauffeur Mascot Roger, au service de M. Dumoulin, entrepreneur de transport à Rouen. Mlle Petitpierre succomba des suites de ses blessures.

Le 9 décembre 1938, le tribunal de Cusset infligea 50 francs d'amende à Mascot pour homicide involontaire et alloua 3.000 francs aux parties civiles.

Sur appel de ces dernières, la Cour inflige huit jours de prison à Mascot et alloue 7.500 fr. aux parties civiles.

Le 3 juillet 1938, au Pont-sur-Morge, sur la route nationale 9, Mme Chauvet, de Riom, fut renversée par l'automobile de la baronne Vavasseur. Par la suite, la victime a dû être amputée de la jambe droite.

Elle obtient de la Cour 100.000 francs de dommages-intérêts, compte tenu du partage des responsabilités.

Opposition. — Verrat Raymond, manœuvre à Clermont-Ferrand, fait opposition à un arrêt de la Cour du 3 janvier 1940, lui infligeant six mois de prison par défaut et 300 francs de dommages intérêts pour violences.

Après avoir entendu les explications du prévenu, la Cour réduit à trois mois la peine de prison.

"Devoir et Patrie"

C'est le beau titre d'un livre qui vient, pour vous, de paraitre. Les personnalités les plus respectées de la France vous le recommandent. Voyez la lettre de M. le maréchal Pétain. Lisez « Devoir et Patrie », vendu au profit intégral de nos soldats et des blessés. Chez tous les libraires. Prix : 18 francs.

Deux déserteurs sont arrêtés

Lyon, 10 février.

Les inspecteurs Mariani et Fillon, de la brigade Blanc, viennent d'arrêter Gustave Ge[illegible]baud, âgé de 28 8ans, déserteur [illegible]

aussi recherché pour escroquerie.

La semaine dernière, en effet, une débitante de boissons, Mme Armande Navoli, 90, avenue Thiers, à Villeurbanne, lui avait remis une somme de cent trente francs en lui demandant d'aller acheter de l'huil. Mais l'individu avait gardé l'argent et n'avait pas reparu.

si arrêté Galmi Guichard, âgé de

Les mêmes inspecteurs ont aus-

32 ans, qui, depuis plusieurs jours, é[illegible]

brigade [illegible]

Après avoir été interrogés par M. Sergent, sous-chef de la sûreté et M. Bonnaves, inspecteur de police, les deux déserteurs ont été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Mort d'un vétéran de 1870

Gueugnon, 10 février.

Un des plus anciens de la commune de Gueugnon, M. Durand, retraité de l'usine, habitant route de Digoin, vient de s'éteindre à l'âge de 90 ans. Il était titulaire de la carte des combattants de 1870.

Malgré son grand âge, M. Durand était très alerte. Il jouissait de la sympathie générale.

ÉTAT CIVIL DE SAINT-ÉTIENNE

DECES DU 10 FEVRIER 1940

Bard Jeanne-Rosalie, 82 ans, s. p., rue Louis-Granger, 17, veuve de Jacques Roche.

Planchon Marie-Julie, 45 ans, s. p., rue Eugène-Muller, 2, épouse de Jean Cholvy.

Ravel Jean-Pierre, 67 ans, retraité, rue du Soleil, 91.

Maigeon Claudine, 66 ans, s. p., rue Pointe-Cadet, 40, épouse de J.-P. Chebance.

Deliaud Marie, 85 ans, s. p., à la Bâtie, maison Chol, veuve de Pierre Clair.

Besson Marie-Benoîte, 74 ans, s. p., rue Alfred-de-Musset, 12, veuve de Joseph Allayrard.

Esculier Jacques, 43 ans, cultivateur, à St-Just-près-Brioude (Haute-Loire).

Passel Marie-Rosalie, 70 ans, s. p., à Sail-sous-Couzan (Loire), veuve de Casimir Bros.

Crozet Victorine, 58 ans, s. p., rue Michel-Rondet, 21, épouse de Jean Marand.

Monier Sophie, 82 ans, s. p., rue Sainte-Catherine, 8.

NAISSANCES

Munk Josette-Andrée. — Valot Danièle-Chantal. — Almagro François-Pierre-Célestin. — Saillant Monique-Josette. — Venries Bernard-David-Antoine. — Exbrayat Georges-Antoine. — Plagnat Bernard-Régis-Claude.

Funérailles du 12 février

Chassaing Marthe, 35 ans, rue du Progrès, 2, 8 heures. — Linossier Jeanne, 81 ans, église Valbenoîte, 9 h. 15. — Cordat Edith, 43 ans, rue Jean-Dormoy, 12, 7 h. 45. — Grangonnet Claudine, 58 ans, rue du Treuil, 86, 8 h. — Planchon Marie, 45 ans, église Sainte-Barbe, 9 h. 15. — Ledin Raymonde, 4 ans, rue Richelandière, 103, 10 heures. — Desgrange Julie, 84 ans, devant cimetière Crêt-de-Roc, 9 heures. — Montagnon Pierre, 85 ans, devant cimetière Crêt-de-Roc, 9 h. 30. — Grelet Antoinette, 70 ans, Hôpital, 14 heures. — Viallon Jacques, 77 ans, Charité, 16 heures. — Zanetti Santa, 54 ans, Hôpital, 14 heures. — Ravel Jean-Pierre, 67 ans, rue du Soleil, 91, 14 heures. — Deliaud Marie, 85 ans, à la Bâtie, maison Chol, 15 h. 30. — Coquille Pierrette, 7 mois, Hôpital, 15 h. 30.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre :

Aït-Mouhoub Mohomed, pontonnier, rue Pierre-Barrallon, 6, et Besson Marie, sans profession, rue Pierre-Barrallon, 6.

Aubier Albert-René-Eugène, gardien de la paix, chemin du Père-Volpette, 25, et Defours Mathilde-Rénisse, sans profession, rue de la Montat, 118.

Barlet Roger-Auguste-Victor-Eugène, sous-officier d'aviation G. A. O. 502, à Andrézieux, villa Bonheur, et Morel Raymonde-Jeanne-Josèphe, sans profession, rue Micheal-Rondet, 25.

Bellot René-Pierre-François, tourneur-outilleur, rue des Beaumes, 10, et Pichon Jeanne-Josèphe, sans profession, rue Amouroux, n° 36.

Beurlat Barthélemy-Marcel, mineur à La Talaudière, lieu de la Chazotte, maison Bayle, et Coulaud Germaine, plieuse, rue de La Talaudière, 72.

Blanchon Joseph-Marius, imprimeur, rue des Frères-Chappe, 17, et Clavier Jeanne-Solange-Marie-Antoinette, employée, rue Ste-Marie, 6.

Champauzas Victor-Joseph-Henri, métallurgiste, rue Boulevard-Valbenoite, 80, et Stoklosa Dominika, employée de commerce, rue du Soleil, 71.

FOURRURES JAC
37, r. de la Bourse

Chomette Henri-Claude, monteur sur cycles, rue Victor-Duchamp, 2, et Lévêque Rosalie-Marie-Louise, sans profession, 21, rue de la Grange-de-l'Œuvre.

Courbon Claude, imprimeur, impasse du Vieux-Montaud, 6, et Ribeyre Marcelle, tricoteuse, rue Marengo, 86.

Déchaud Charles-François-Marie, employé, rue Buisson, 4, et Mazenod Yvonne-Jeanne, employée de commerce, rue Louis-Merley, n° 11.

Declerq Jean, électricitien, à Toulouse (Hte-Garonne), rue Baout-Loumier, 14, et Foissac Marcelle-Madeleine, ménagère, rue Polignais, 12.

Denis Antoine, outilleur, au Chambon-Feugerolles, lieu des Molières, maison Fasandier, et Bufferne Noélie-Olivia, infirmière, à Hôpital de Bellevue.

Dessarce François - Marie - Henri - Louis-Jacques-Gabriel, employé, rue Georges-Teissier, 21, et Caillat Marie-Aimée-Anne-Thérèse, employée de bureau, rue Georges-Teissier, 23.

Druard Emile-Prosper-Eugène, docteur en médecine, à Mercurey (Saône-et-Loire) et Pozzi Jane-Simone-Marie-Charlotte, sans profession, place Boivin, 11.

Fraisse Charles, forain, rue Jacob, bâtiment 2, et Rivière Elisa, foraine, rue Jacob, bâtiment 2.

Girandon Jean-Franscisque-Marie, décorateur sur cycles, rue Montagny, 65, et François, Victorine-Pierrette, employée, rue Berthelot, 43.

UNE FOURRURE ? oui., mais signée
LA MARTRE DE FRANCE
1, rue Michelet, 1 Saint-Etienne

Gisclon Jean-Félix, ajusteur, La Ricamarie (Loire), rue Gambetta, 106, et Brossy Joséphine-Jeanne, sans profession, chemin du Père-Volpette, 9.

Guirado Ginès, employé à la Manufacture nationale d'armes, rue de la Liberté, 3, et Rousset Jeanne-Marie, ouvrière à la Manufacture nationale d'armes, rue Pierre-Corneille, 12.

Jerphanion Hippolyte-François, ingénieur civil des mines, rue Elisée-Reclus, 5, et Jué Emma-Antoinette, employée à la Préfecture de la Loire, rue Cécile-Sauvage, 4.

Jurine Pierre - Marie - Alexandre, charcutier, route de l'Etrat, maison Camet, et Bonaldi Hélène, sans profession, route de l'Etrat, maison Camet.

Kuciel Wlodzimierz, mineur, rue Tarentaize, 18, et Woszczyna Eva, employée, rue de Roanne, 136.

Lacko Pierre, mineur boiseur, rue du Puy, 53, et Majda Hélène, sans profession, rue du Puy, 53.

Legat Fleury-Elie, jardinier, rue de Roanne, 136, et Romeuf Andrée-Marie-Louise, sans profession, rue des Forges, 11.

Liotard Jean-Marcel, boucher, place de la Jomayère (maison de la Compagnie), et Gonon Marguerite, usineuse, rue de Solaure, 38.

Mateossian Agop, tailleur d'habits, rue Antoine-Durafour, 10, et Karagueuzian Siranouch, sans profession, La Ciotat (Bouches-du-Rhônes) quartier Groupède (Bellevue).

Teyssier Antoine-Marius, métallurgiste, rue du Repos, 12 et Bourrin Anne-Marie-Josèphine, usineuse, rue Jules-Ledin, 41.

Les Sports

Une belle rencontre internationale France-Angleterre

Paris. — France contre Angleterre.

C'est aujourd'hui au Parc des Princes que se disputera le match entre les équipes militaires de France et de Grande-Bretagne.

Voici la formation des équipes:

France. — Goal : Hiden.

Arrières : Vandooren, Mattler.

Demis : Bombott, Jordan, Diagne.

Avants : Courtin, Hilol, rKoranyi, Heisserer, Veinante.

Remplaçants : Da Rui, Jasseron, Danzelle.

Grande-Bretagne. — Goal : Allen.

Arrières : Sproston, Béattie.

Demis : Busby, Cullis, Mercier.

Avants : Geldard, Edelston, Lawton, Welsh, Compton.

Remplaçants : Cook, Copping, Westeott.

Le match sera radiodiffusé par les soins du centre d'information de la Radio française, entre 15 heures 20 et 16 h. 20.

Radio-reporter : Marcel Rossini

Championnats de France

GROUPE NORD

Boulogne. — U. S. Boulogne conre R. C. Arras.

Matches interligues

Brest. — Ouest contre Paris.

Critérium d'Auvergne

Moulins. — A. S. Moulins contre A. S. A. Vauzelles.

Coupe des juniors

Clamecy. — S. A. Clamecy conrte U. F. La Machine.

COUPE DU PUY-DE-DOME

POULE A

Clermont-Ferrand. — Jeanne d'Arc contre C. S. Volvic.

Clermont-Ferrand. — Clermont Université Club contre F. C. Riom.

POULE B

Thiers. — La Vaillante contre U. S. Ambert.

POULE C

Pionsat. — F. C. Pionsat contre U. S. des Ancizes.

Montjoie. — K. P. Montjoie contre E. S. Montaigut.

POULE D

Brassac-les-Mines. — C.S. Brassac contre U. S. Amant-Talleude.

Arvant. — U. S. Arvant contre U. S. Vic-le-Comte.

COUPE DE L'ALLIER

POULE A

Souvigny. — F. C. Souvigny contre E. Moulinoise.

Montluçon. — E. S. Montluçon contre Bourbon Sportif.

POULE B

Bellerive. — U. S. Bellerive contre U. S. Brest.

Cusset. — S.C.A. Cusset contre Stade Saint-Yorrais.

POULE C

Lapalisse. — A. A. Lapalisse contre U. S. Jaligny.

Montcombroux. — E. S. Montcombroux contre U. S. Trézelles.

POULE D

Dompierre. — A. S. Dompierre contre A. S. Neuilly.

MATCHES AMICAUX

L'A.S. de St-Etienne à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand. — A. S. St-Etienne contre Stade Clermontois.

La venue des premiers professionnels stéphanois doit attirer au Parc des Sports, Avenue de Beaumont, la foule des grands jours. Il est inutile, pense-t-on de rappeler les mérites de l'équipe de l'A.S.S. qui, lors de sa dernière venue dans la région, écrasa l'A.S. Moulinoise, en Coupe de France.

Depuis elle reçut les Stadistes chez elle et les Rouge furent battus sur un score honorable.

Ils essaieront dimanche de renouveler une même performance et de tenir tête aux prestigieux Tax, Odry, Snella et autres vedettes des « Verts ».

Un lever de rideau intéressant mettra aux prises le F. C. Riomois au Clermont U. C., en un match comptant pour la Coupe du district.

C'est dire que cette manifestation sportive sera des plus complètes et la première de la saison clermontoise de cette envergure.

Saint-Pourçain. — S.C. Saint-Pourçain (1) contre S.C. Gannat (1).

Neuilly-le-Réal. — B.C.M. bat A.S. Neuilly par 8 buts à 1.

Dimanche dernier, l'équipe du Bureau central militaire a rencontré l'équipe première de l'A. S. Neuilly.

Nouvelle victoire du boxeur Joë Louis

New-York, 10 février.

Joé Louis a battu aux points le boxeur chilien Godoy ; il conserve ainsi son titre de champion du monde des poids lourds.

Meillant Claude-Jean, négociant, place Neuve, 1, et Vernay Christiane-Anne-Marie, employée de commerce, rue Antoine-Durafour, 26.

Perret Barthélemy-Eugène, métallurgiste, rue Robert, 13, et Muller Marie-Valentine, sans profession, rue Robert, 13.

Petit Julien-Régis, employé de commerce, rue de Champagne, 34, et Tranchand Mathilde-Etienne, employée, rue Crozet-Boussingault, 5.

Reszewicz Michel, mineur, rue Vacher, maison Moulard, et Baran Maria, ouvrière agricole, rue Vacher, maison Moulard.

Rivera Moïse, employé d'assurances, rue du Serment-du-Jeu-de-Paume (maison Rivera), et Bourgin Marie-Louise, employée, rue du Treuil, 146.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le Grand Spécialiste de PARIS, 44, boul. Sébastpol. En adoptant ces nouveaux appareils dont l'action bienfaisante se réalise sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils, de 9 heures à 16 heures.

Pontgibaud, 15 février, Hôtel du Commerce. — Roanne, 16 février, Hôtel du Commerce. — Craponne-sur-Arzon, 17 février, de 10 h. à 4 h., Café Beyssac, av. de la Gare. — Courpière, mardi 20 février, Hôtel Philippe. — St-Chamond, jeudi 22 février, Hôtel du Lion d'Or. — Rive-de-Gier, 23 février, Modern Hôtel (face gare). — St-Etienne, 24 février, Hôtel de France. — Feurs, mardi 27 février, Central Hôtel. — Firminy, jeudi 29 février, Hôtel du Pavillon.

CHUTES MATRICE et tous ORGANES, VARICES, ORTHOPÉDIE
GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

PETITES ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS DEMANDÉS

Jeune femme recherche emploi de bureau l'après-midi, dactylo, mécano ou vente. S'adresser 1.324, Agence HAVAS.

INDUSTRIEL retiré, possédant auto, désire trouver emploi ou collaboration pour l'occuper quelques journées par semaine. Ecrire 1.131, Agence Havas.

EMPLOIS OFFERTS

ON DEMANDE une brodeuse Cornély et une bonne sérieuse. EXPRESS PLISSAGE, 6, rue Georges-Teissier.

IMPORTANTE IMPRIMERIE DU CENTRE demande conducteurs de machines typographiques expérimentés. Adresser références à l'Ag. Havas, Clermont-Ferrand, N° 3814, qui transmettra.

On demande Dames pour gérer bar de cinéma. KURSAAL, 3, rue des Réhabilités-de-Vingré, au 2e.

RECHERCHE dame ou jeune fille libre, bonne instruction, pour gérer magasin photographie. Ecrire 1.332, Agence Havas, Saint-Etienne.

ON DEMANDE chef d'atelier ou bon contremaître pour industrie bois, fabrications. Références. Ecrire 834, Agence HAVAS, ROANNE.

Femme de mobilisé demande bon ouvrier boulanger, place stable, tranquille, 17 rue Michel-Servet, Saint-Etienne.

EMPLOYE pour contrôle fabrication surveillance personnel atelier. Confection. Situation, si capable. Ecrire 1.319, Agence HAVAS.

ON DEMANDE un coursier de 14 à 15 ans présenté par ses parents. S'adresser 1.304. Agence HAVAS, Saint-Etienne.

ON DEMANDE très bonne ouvrière et apprentie. M. J. TARPIN, couture, 4, rue Gérentet, Saint-Etienne.

ON DEMANDE jeune dessinateur ayant notion bâtiment. Ecrire 1.331, Agence Havas, St-Etienne.

L'Office Départementale de la main-d'œuvre du Rhône, 20, quai Victor-Augagneur, LYON, fait connaitre que les emplois suivants sont disponibles :

Domestiques de ferme et ouvriers agricoles - Charcutiers - Ouvriers du caoutchouc - Mécaniciens d'entretien - Mouleurs à main - Ouvriers de la métallurgie - Dessinateurs d'étude - Dessinateurs d'outillage - Forgerons à main - Ajusteurs - Ajusteurs-outilleurs - Fraiseurs - Rectifieurs - Soudeurs au chalumeau - Tourneurs-décolleteurs - Tourneurs - outilleurs - Chaudronniers en fer - Riveurs-mateurs - Ouvriers du travail des métaux - Bobineur main - Monteurs électriciens - Ouvriers de la construction électrique - Employés d'hôtels et restaurants. Adresser les demandes en franchise, à M. le Préfet du Rhône, Office départemental de placement, 20, quai Victor-Augagneur, LYON. Donner toutes précisions sur l'âge, situation de famille et références professionnelles.

ON DEMANDE employé sachant conduire, pour commerce de vins. S'adresser MAUGIER, rue Abattoirs, Firminy.

ON DEMANDE un homme sérieux dégagé d'obligations militaires, susceptible faire entretien usine, place stable. S'adresser 1.325, Agence Havas, St-Etienne.

MANUFACTURE de confections pour hommes demande mécaniciennes pour le pantalon et veston. Employé pour la manutention. CHABROL, 25, rue de Lyon, Saint-Etienne.

ON DEMANDE bons mécaniciens de garage. REGIE des TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX, 31, boulevard Jules-Janin, St-Etienne.

ON DEMANDE très bonne sténo-dactylo. Sérieuses références. Débutantes s'abstenir. Ecrire 1.315, Agence Havas, Saint-Etienne.

ON DEMANDE bon chauffeur dégagé obligations militaires. Sérieuses références. Ecrire 1.314, Agence Havas, Saint-Etienne.

Correspondant C. N. C. F. recherche bons chauffeurs-livreurs et manœuvres. S'adresser CHATEAUCREUX, Petite Vitesse.

USINE réquisitionnée recherche gareurs-dessinateurs, tissus élastiques, appartenant à la 2e réserve. Ecrire 1320, Ag. Havas, St-Etienne.

OFFRE, outre salaire, appartement de deux pièces avec jardin, dans banlieue de St-Etienne, à femme de ménage occupée toute la journée. S'adresser Mlle DEVUN, 56, rue de Lyon, de 11 h. à 14 h.

ON DEMANDE chauffeur livreur et un tireur de bière. S'adresser 852 à La Tribune.

CAMIONNETTES

A VENDRE camionnette ROCHET très bon état, cabine plateau 1.200 kgs. S'adresser VIAL, Vins, Montrond-les-Bains.

AUTOMOBILES

AUTOMOBILE. Suis acheteur conduite 4 places, récente, 9 à 12 CV.. Surtout parfait état. Urgent. Faire offre, marque, etc., 1.329, Agence Havas, Saint-Etienne.

PARTICULIER achèterait à particuliers camionnette 2, 3 ou 4 tonnes. S'adresser 1.316. Agence Havas, Saint-Etienne.

AUTOCARS

A VENDRE autocar Cottin 25 places, bon état. Ecrire LAMY, à PELUSSIN (Loire).

AUX DEUX PASSAGES
LYON — AU PRINTEMPS DE PARIS — LYON
Lundi 12 Février et jours suivants

20.000 litres EAU DE COLOGNE 70° très parfumée, qualité extra fine. Prix net........ 28.90
10.000 boites de 6 SAVONS pour le bain, 150 grammes. La boite........ 11.90
10.000 paires GANTELETS peau, belle qualité, noir, noir cousu blanc........ 25 »
10.000 paires BAS unis rayonne demi-mate, entièrement diminués, coloris nouveaux........ 12 »

Demandez notre catalogue aux Caisses
Prix spéciaux pour cette Réclame seulement

T. S. F.

SELECTION DU 11 FEVRIER

Paris-P. T. T.

12 heures, Musique légère, dir. Giardino ; 12 h. 45, Orchestre national et chœurs F. Raugel, dir. Inghelbrecht ; 14 h. 10, Soliste ; 15 heures, Match de football France-Angleterre ; 16 heures, Musique de chambre ; 16 h. 30, Théâtre ; 17 h. 30, Chaconne (Bach-Busoni); 18 h. 45, Georges Milton.

20 heures, Musique symphonique ; 21 heures, Les jolies chansons de la vieille France ; 21 h. 20, Les belles chansons de l'Angleterre, 22 h. 30, Poèmes de Th. de Banville ; 23 h. 15, Chansons par Andrée Cuvillier ; 23 h. 45, Disques.

Radio-Méditerranée

19 h. 45. — Le Kiosque à Chansons « Persil ».

Radio-Paris

12 h. 15, Mélodies par Mme Ben Sédira ; 12 h. 45, Soliste ; 13 h. 15, Pièces pour deux pianos, par Mme Royet et M. Duvauchelle ; 13 h. 45, Chorale Amicitia ; 14 heures, Relais de l'Opéra-Comique ; 16 heures Suite de l'Opéra-Comique ; 17 h. 30 Concert d'une grande association symphonique de Paris ; 19 h. 30, La vie qui chante par J. Deynnon et E. Roze.

Radio-Toulouse

19 h. 45. — Le Kiosque à Chansons « Persil ».

MATÉRIEL D'OCCASION

TOURS à décolleter, taraudeuses, fraiseuse, outillages divers, Sté de Décolletage de la Loire, 9, rue Denfert-Rochereau, à Firminy.

URGENT. Sommes acheteurs machine à vapeur 1/2 fixe, 125 à 170 CV, parfait état. Ecrire Agence HAVAS, Clermont-Ferrand, n° 3816.

ACHETE matériel d'entreprises (voie, wagons, locotracteurs, grues, bétonnières, compresseurs, pelles mécaniques, rouleaux, tracteurs, moteurs diesel etc...) et machines-outils. HALTINNER, 26, rue du Colombier, LYON.

TOURS à décolleter, taraudeuses, fraiseuse, outillages divers, Sté de Décolletage de la Loire, 9, rue Denfert-Rochereau, à Firminy.

LOCATIONS

A louer APPARTEMENTS de 4 et 5 pièces, plein centre Hôtel-de-Ville, tout confort, salle de bain, chauffage central. S'adr. ROUX, r. des Réhabilités-de-Vingré, au 2e.

Sté Métallurgique recherche logement garni, chambre et cuisine. Urgent, S'adres. 851 à La Tribune.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Fabriquons en grand. séries, tous boitiers électriques, piles, réchaud portatif avec carburant solide, boites à savon. Tarif franco. GENERALE APPROVISIONNEMENTS, 18, rue Pépinière, Paris.

DIVERS

RECHERCHONS travaux en série : Soudure électrique, autogène et grosse chaudronnerie. G. M., 24, avenue des Paulines, Clermont-Fd.

VENDEZ cher à DIAMA, 11, Rue de Foy, St-ET. Vieux bijoux, chaines, colliers, debris, diamants. (Echange).

PERDUS

PERDU, du 25 au 29, Bague or 2 brillants. Rapporter, récompense. RONZE, 29, rue de la République.

MAISONS RECOMMANDÉES

COMBINAISON DE TRAVAIL pour OUVRIERES D'USINES
MAISON DU TABLIER
24, rue Michelet — St-ETIENNE

Prix spécial aux soldats : 625 F. « PYGME », le meilleur poste portatif, ts cour. CIRCE-RADIO, 19, rue Wilson.

BON MEUBLE A BON MARCHE CHAVANEL MOBILIER, 10, r. Dormand, St-Et.

Plus que jamais, il faut pour vous, pour votre soldat, continuer le jardin. Demandez-nous notre CATALOGUE GENERAL de semences franco.
Maison PAQUET, semences
1, rue Gambetta, Saint-Etienne.

T. S. F.

CONSTRUCTION Radio - Technique super 7, gar. 695 fr., toutes reprises occasion, dépannage, 19, rue Crozet-Boussingault (Valbenoite), ouvert dimanche. Tél. : 76-85.

PRODUITS ALIMENTAIRES

MIEL BLANC SURFIN par 3, 5, 10 kgs. franco gare contre mandat: 43.50 - 69.50 - 135 fr. O. NAU, Champigny-le-Sec (Vienne). CC. Bordeaux 52.236.

IMMEUBLES

USINE vide, avec embranchement est recherchée achat ou location St-Etienne ou environs, surface jusqu'à 20.000 m2. Ecrire tous renseignements et prix 1.323. Agence HAVAS, Saint-Etienne.

FONDS DE COMMERCE

A VENDRE, cause santé, petit atelier de spécialités de quincaillerie ayt commandes et mat. premières pr exécution. Bon px. Pressé. Ecr. 1.119, Ag. Havas, St-Etienne.

A VENDRE à Firminy, fonds ou pas-de-porte sur rue principale. Ecrire ou s'adresser: BACHELARD, correspt « Tribune », 42, rue Verdié, Firminy. Tél. 230.

Sa santé n'inquiète plus les siens.

Même loin de vous, la santé de vos enfants ne sera plus un sujet d'inquiétude si vous leur assurez, au petit déjeuner et au goûter, une bonne tasse d'Ovomaltine. Vous aurez ainsi la certitude de leur donner l'aliment d'appoint qui fortifiera leur jeune organisme et le mettra en bon état de résistance.

Ovomaltine se prend quand et comme on veut. Aucune cuisson : ses paillettes se dissolvent instantanément dans une tasse de lait chaud, de thé, de café. Ovomaltine existe aussi en croquettes, avec ou sans enrobage de chocolat.

OVOMALTINE
chaque matin donne santé et entrain

Fatigue, insomnie, anémie... *rien ne lui résiste !*

Si la fatigue vous abat, si vous êtes surmené, déprimé, si vous perdez l'appétit où le sommeil, si l'anémie vous guette... faites tout de suite une cure de Vin de Frileuse. Il aura vite fait de vous rendre votre énergie. Le vin de Frileuse est en effet le seul fortifiant à base d'Uvaria, cette graine merveilleuse dont le vieux Sergent Marie appréciait déjà les vertus à Madagascar, en 1895, et qu'une thèse de Doctorat couronnée par la Faculté de Pharmacie de Strasbourg devait rendre célèbre en 1929. L'Uvaria est un stimulant remarquable de l'appétit et active la formation des globules rouges. Si l'anémie prend votre sang. Frileuse vous le rend

vin de Frileuse

Pour préparer votre Vin de Frileuse, il vous suffit de verser le contenu de votre flacon d'Extrait concentré de Frileuse dans un litre de vin ordinaire. Vous obtenez ainsi un fortifiant extraordinaire, excellent au goût, merveilleux à la santé, le seul fortifiant qui contienne la plante qui donne du sang. *Buvez-en un verre midi et soir, avant chaque repas.* Nous insistons sur ce fait que le Vin de Frileuse n'est pas la nouvelle marque d'un vieux produit. C'est une formule unique, et, quand vous achetez chez votre pharmacien un flacon de Frileuse vous êtes sûr d'avoir un fortifiant à base d'Uvaria de Madagascar, *préparé par un pharmacien de première classe, docteur en pharmacie.*

le seul à base d'UVARIA DE MADAGASCAR

2

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal Civil de première instance de Saint-Etienne (Loire).

Nomination d'administrateurs-séquestres-liquidateurs

Sur requête de M. le Procureur de la République, agissant en exécution de l'article 2 du décret-loi du 26 septembre 1939, de l'arrêté ministériel du 30 septembre 1939 et de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901.

La première Chembre du Tribunal Civil de St-Etienne, par jugement rendu le 31 janvier 1940, enregistré,

A nommé Me François PAYRE, avoué à St-Etienne, 3, rue Georges-Teissier, et Me Pail TESTE, avoué à St-Etienne, 10, rue Mi-Carême, administrateurs - séquestres - liquidateurs des biens, meubles et immeubles des organisations ci-après, savoir :

a) Me Payre pour la Boule Syndicale du Marais, siège à Saint-Etienne, 22, boulevard Thiers.

b) Me Teste pour la Boule du Chêne, siège à Saint-Etienne, 104, rue du Soleil.

La présente insertion est faite en exécution du jugement susénoncé.

Pour extrait :
Le Greffier : L. LECREUX.

Vu au Parquet,
P. le Procureur de la République :
PETRAU-GAY.

LES VERMIFUGES PIVOT

préparés avec des plantes sont les seuls qui tuent et chassent les vers

SIROP SOUVERAIN anticonvulsif PIVOT
Vermifuge pour les enfants
Le flac. 10.70, le double flac. 17.10
La cure de 2 flac., franco, 29 fr.
La cure de 2 doubl. flac., fco 41.50

PILULES VERMIFUGES antinerveuses PIVOT
Traitement pour les adultes
Le flacon 19.10 ; fco poste 21 fr.

SIROP VERMIFUGE antinerveux PIVOT
Traitement pour les adultes
Le flacon 26.50 : franco 34 fr.

POTION spéc. contre les ténias PIVOT
formules spéciales pour tout âge
La dose, 25.50; franco poste, 28 fr.

TRAITEMENT radical des oxyures. Demandez Laboratoires du Dr T. PUY, Grenoble (Isère), renseignements ; curieuse, brochure illustrée sur les vers, envoi contre 1 franc en timbres.

SCIATIQUE
Attaquez la Douleur là où elle se fait sentir
sans avaler de drogues

Le Sloan s'attaque à la douleur et la supprime rapidement en stimulant la circulation du sang dispersant ainsi la congestion. N'avalez jamais de drogues; le soulagement ne dure pas et les drogues sont dangereuses pour le cœur. Le Sloan, d'usage externe, est le remède logique.
Le Sloan assure le soulagement rapide des maux causés par les Rhumatismes, Lumbago, Sciatique, Entorses, Crampes, Douleurs Musculaires et Nerveuses, Bronchites, Rhumes de Poitrine, Grippe.
Toutes Pharmacies : le Flacon Fr. 10.10
FORMULE DU DOCTEUR S'OAN

Liniment SLOAN SUPPRIME LA DOULEUR

TOPIQUE BERTRAND
80 années de succès. Spécia[illegible] recommandé pour la guérison rapide des DOULEURS, IRRITATIONS, POINTS DE COTÉ, MAUX DE REINS, BRONCHITES
Prix : le 12 fr. (Envoi franco) LYON, 31, place Bellecour et toutes pharmacies. Notice gratis

LES DERNIÈRES NOUVELLES *4 heures du matin

Communiqué officiel N° 320

DU 10 FÉVRIER (soir)

Journée calme dans l'ensemble.
Des coups de feu ont été échangés entre les casemates des bords du Rhin.

Deux sous-marins allemands qui attaquaient un convoi sont coulés par un contre-torpilleur anglais

Londres, 9 février.

L'Amirauté publie ce soir le communiqué suivant :

L'Amirauté annonce que deux sous-marins allemands ont été détruits par un destroyer de Sa Majesté.

L'Amirauté n'a pas pour habitude d'annoncer la destruction de sous-marins au moment où elle a lieu, mais il est fait une exception dans le cas présent, en raison de ce que les deux sous-marins furent coulés par un destroyer alors qu'ils avaient attaqués un convoi.

AUCUN NAVIRE ANGLAIS N'A ÉTÉ COULÉ

Londres, 10 février.

A propos de la nouvelle allemande prétendant que des bateaux auraient été coulés par les sous-marins allemands au large des côtes britanniques, on déclare à Londres ne pas savoir quand et où l'attaque du convoi par les deux sous-marins qui ont été coulés a eu lieu.

Mais d'après les termes du communiqué, écrit le correspondant naval de la *Press Association*, on peut estimer qu'il s'agit d'un fait récent.

Le premier ministre et ses collègues ont insisté constamment sur le fait que les pertes subies par les navires marchands en convoi étaient dans une proportion de 1 à 500.

On ne sait pas encore si on a recueilli des survivants appartenant à l'équipage des sous-marins allemands.

Des avions allemands ont bombardé plusieurs petits bateaux SUR LES COTES ANGLAISES

Londres, 9 février.

Il se confirme que des avions allemands ont attaqué aujourd'hui des navires marchands à la fois au larges des côtes d'Ecosse et de l'Est de l'Angleterre.

Plusieurs navires ont été bombardés et mitraillés au large de la côte Est vers midi, par un avion allemand.

Jusqu'ici, on ne signale pas de dégâts.

Dix minutes plus tard, les escadrilles de chasse anglaise prenaient l'air et arrivaient sur les lieux, mais l'appareil allemand avait disparu.

Par ailleurs, un navire qui faisait route d'un port d'Ecosse à un port de la côte de l'Angleterre a été bombardé par deux avions allemands au large des côtes écossaises et en présence d'une foule nombreuse rassemblée sur le rivage

Plusieurs bombes ont été lancées et peu après des avions de chasse anglais étant arrivés sur le lieu de l'attaque, les Allemands ont pris la fuite.

D'autre part, on apprend qu'un petit bateau de pêche a été mitraillé et bombardé par un avion ennemi ce matin, au large de Scarborough (Yorkshire), mais il ne fut pas touché et rentra au port sans dommage.

Là encore, les avions allemands furent mis en fuite par les escadrilles de chasse de la R.A.F.

Un « Heinkel » nazi abattu près du Firth of Forth

Londres, 9 février.

Un appareil allemand — un Heinkel, croit-on — a été abattu aujourd'hui dans la région du Firth of Forth.

Il a, d'après les récits de témoins oculaires, failli heurter un poteau télégraphique avant de s'écraser contre la barrière d'un champ, près de North-Berwick.

C'est le troisième appareil allemand abattu en terre britannique et le second qui l'ait été en Ecosse.

DE NOMBREUSES PERQUISITIONS SONT FAITES EN SUÈDE DANS LES MILIEUX COMMUNISTES

Stockholm, 10 février.

Environ 300 policiers ont fait une rafle ce matin dans les locaux de différentes organisations du Parti communiste à Stockholm.

Une centaine de policiers ont perquisitionné dans les locaux du journal *Ny Dag*, dont le directeur, Gustav Johanson, a été mis à la disposition de la police. Un certain nombre de personnes ont été arrêtées, dont plusieurs étrangers. Des documents ont été saisis et sont actuellement examinés par la police.

Une rafle a été faite ce matin à Gotembourg, de même qu'à Malmoë. La police a fait irruption dans les locaux du journal communiste *Norrskensflammain*, à Lulea. Dans d'autres localités du département de Norrbotten, des perquisitions ont eu lieu.

M. Van Zeeland a l'intention de se rendre en Amérique du Sud

New-York, 10 février.

M. Van Zeeland, ancien premier ministre belge et président de l'Association pour venir en aide aux réfugiés, a l'intention de se rendre en Amérique du Sud, en particulier, de visiter Saint-Domingue, pays pour lequel il existe un projet d'établissement des réfugiés.

Il a déclaré que la situation de la Belgique n'avait pas changée. La menace fondamentale subsiste toujours, tout le monde le sait.

Quant à la situation économique, elle n'est pas très bonne en Belgique. Mais elle permettrait de prendre des mesures militaires nécessaires si l'occasion s'en présentait.

La sécurité des Indes néerlandaises

LE JAPON EST PRÊT à conclure un pacte de non-agression avec les Pays-Bas

Tokio, 10 février.

De l'agence Domei.

Le Japon ne serait nullement opposé à la conclusion d'un pacte de non-agression avec le gouvernement des Pays-Bas, en ce qui concerne les Indes néerlandaises, si le principe en était agréé par l'autre partie en cause ; telle fut en substance la réponse donnée par le ministre des Affaires étrangères, M. Arita, à un membre de la Chambre des représentants, qui préconisait le développement des relations et des échanges économiques entre le Japon et les pays du Pacifique Sud, notamment les Indes néerlandaises et les Philippines.

Geste d'amitié : dit-on à La Haye

Amsterdam, 10 février.

Les milieux autorisés de La Haye font état de l'information publiée par l'agence Domei, mentionnant la déclaration de M. Arita, suivant laquelle le Japon serait prêt à conclure un pacte de non-agression avec les Pays-Bas, au sujet des Indes néerlandaises.

Ils déclarent que les Pays-Bas ont suivi une politique de porte ouverte pendant des dizaines d'années, qu'ils tiennent à ce que le capital étranger et l'esprit d'initiative participent largement au développement du pays.

Il est notoire, disent-ils, que le gouvernement néerlandais n'a jamais envisagé l'éventualité de conclure un pacte de non-agression, attendu que les accords de ce genre ne cadrent pas avec la politique d'indépendance des Pays-Bas.

Au demeurant, on estime qu'il convient de considérer le désir manifesté par le Japon de conclure un pacte de non-agression comme un geste d'amitié.

LE GÉNÉRAL MIAJA ADOPTE LA NATIONALITÉ MEXICAINE

Mexico, 10 février.

Une personnalité de l'entourage du général Miaja, parlant de la nationalisation mexicaine du général et de sa famille, a indiqué que la famille du général Miaja avait pris la décision d'adopter la nationalité mexicaine pour remercier le gouvernement mexicain des multiples attentions dont il avait été l'objet et pour convenances personnelles.

Mais tous, surtout le général, restent de cœur profondément espagnols.

Quatre Polonais condamnés à mort à Lodz

Berne, 10 février.

D'après une information de l'*Europa-Presse*, reproduite par le *Bund*, de Berne, les tribunaux d'exception de Lodz ont prononcé quatre condamnations à mort contre les sujets polonais Félix et Adam Kmiec, Edouard Sackura et Edouard Calla, ainsi que des peines de travaux forcés et de prison allant de six ans à douze ans contre treize autres Polonais.

L'acte d'accusation reprochait aux inculpés d'avoir démoli et pillé, le 2 décembre 1939, l'habitation d'un Allemand du village de Wola Zaradzynska et d'avoir infligé des mauvais traitements à son propriétaire.

Le conseiller d'Etat Troillet candidat au siège de M. Motta

Berne, 10 février.

Au siège laissé vacant au sein du Conseil fédéral suisse par le décès de M. Motta, le directoire du parti conservateur du Valais a décidé de présenter l'unique candidature du conseiller d'Etat Troillet, qui est âgé de 60 ans, et fait partie du Conseil national depuis 1920.

EN VUE DE LA PAIX FUTURE...

DES NÉGOCIATIONS VONT S'ENGAGER entre les Etats-Unis et les puissances neutres

La France et l'Angleterre pourront y participer

Washington, 10 février.

Le département d'Etat a publié le communiqué suivant :

Le secrétaire d'Etat annonce qu'en raison des hostilités actuelles dont plusieurs parties du monde, en raison des conséquences de ces hostilités sur les nations neutres du monde, et en raison du désir évident de toutes les nations neutres, d'une restauration éventuelle de la paix mondiale sur une base saine et durable pour toutes les nations, des conversations diplomatiques de caractère officieux ont été engagées avec certains gouvernements neutres, et seront probablement continuées avec tous les gouvernements neutres.

Il faut souligner que ces conversations ne comportent pas un plan ou des plans, mais constituent une enquête préliminaire concernant la possibilité d'établir un système économique international sain, et en même temps une réduction mondiale des armements.

Les questions relatives aux hostilités actuelles n'entrent pas dans ces conversations préliminaires. Ces conversations peuvent, bien entendu, être étendues à deux pays belligérants dans la mesure où elles touchent aux problèmes économiques et au désarmement dans la paix future.

LA MISSION EN EUROPE DE M. SUMNER WELLES

Paris, 10 février.

Le sens de la mission en Europe, dont M. Sumner Welles vient d'être chargé, a été parfaitement compris à Paris.

Cette initiative se rattache à celle prise par le présiden des Etats-Unis, en décembre dernier, d'envoyer M. Myron Taylor, comme ambassadeur personnel auprès du Pape.

M. Sumner Welles peut être sûr d'être reçu en France avec les mêmes sentiments qu'y ont suscité les différents messages du président des Etats-Unis.

En même temps, on apprend que le secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, a engagé avec certains Etats neutres des conversations relatives au régime économique du monde après la guerre.

Les milieux informés soulignent que ces deux initiatives américaines sont essentiellement distinctes. Tandis que M. Sumner Welles est envoyé chez ceux qui se battent, non pas comme médiateur ou même comme courrier entre les différentes capitales, mais afin de faire un rapport d'ensemble à Washington sur les conditions de la guerre actuelle, M. Cordell Hull consulte les neutres sur l'organisation future de la paix.

Il y a là deux domaines séparés que M. Daladier, dans son discours au Sénat à la fin de décembre, avait clairement distingués.

L'Angleterre et la France cherchent actuellement par la victoire de leurs armes à obtenir des garanties matérielles et positives de paix, sans lesquelles ne saurait s'établir aucune organisation stable des relations internationales tant sur le plan politique que sur le plan économique.

Ce sont là les conditions préliminaires de toutes négociations, et c'est cet aspect du problème que M. Sumner Welles est chargé d'étudier.

Les plans économiques ou autres qui pourraient être envisagés au cours des échanges de vues que le département d'Etat poursuit par ailleurs avec les neutres ne pourront être mis au point de façon concrète que si les menaces récurrentes à la paix dont les travaillistes anglais parlent dans leur récent manifeste sont définitivement éliminées des perspectives mondiales.

Il est évident, du point de vue français, que le péril constant d'une Allemagne qui déclenche périodiquement des crises belliqueuses en Europe pour des raisons exclusivement politiques et impérialistes, doit être radicalement écarté avant que ne prenne contractuellement forme le monde à venir.

La France et l'Angleterre ne modifieront pas leurs conditions de paix

Londres, 10 février.

La nouvelle du voyage en Europe de M. Sumner Welles est, dans l'ensemble, bien accueillie par la presse britannique, qui souligne que le représentant de M. Roosevelt pourra obtenir à Londres toutes les précisions qu'il désirera sur l'attitude du gouvernement britannique à l'égard du conflit actuel.

Les journaux tiennent cependant à insister tout particulièrement sur le fait qu'il ne saurait être question pour les alliés de modifier en quoi que ce soit leurs vues sur les conditions de paix.

Les buts de guerre formulés par la Grande-Bretagne et la France ont été assez souvent répétés par les hommes d'Etat des deux pays pour qu'aucun doute ne puisse subsister là-dessus à Washington.

Ils font observer aussi que M. Welles aura sans doute tenu compte du fait que lors des précédents appels en faveur de la paix, le chancelier Hitler s'est montré peu enclin à abandonner son butin et que, devant la brutalité et les menaces allemandes, un grand nombre de pays neutres ont senti le besoin de collaborer ensemble à la défense de leurs intérêts communs.

UNE CONFÉRENCE VA RÉUNIR, A LONDRES, DES INDUSTRIELS ANGLAIS ET FRANÇAIS

Londres, 10 février.

Avec l'approbation de leurs gouvernements respectifs, des industriels français et britanniques vont se rencontrer, à Londres, pour discuter les questions économiques et commerciales d'un intérêt commun. Cette réunion a été décidée à la suite d'une invitation adressée par la Fédération des industries britanniques à la Confédération générale du patronat français.

Les délégués vont, en premier chef, étudier les moyens de rendre la coopération industrielle franco-britannique aussi efficace que possible pour la durée de la guerre ; de plus, ils vont, dès maintenant, dresser les plans d'une collaboration d'après-guerre qui permettra aux industries des deux pays de faciliter la transition entre les conditions de guerre et les conditions de paix et la création d'un système économique mondial plus stable et plus logique.

Si, comme c'est à prévoir, les délégués tombent d'accord sur les questions de principe, des dispositions seront prises pour que dans chaque branche de l'industrie des deux pays, des conversations techniques s'engagent afin de donner un effet pratique à l'accord de principe. La Fédération des industries britanniques annonçant la prochaine réunion des industriels des deux pays, déclare qu'elle est heureuse de l'occasion qui se présente de manifester sa sympathie envers l'industriel française et de contribuer dans le domaine industriel au renforcement des liens qui unissent les deux pays.

La vente des plaques de vélos

Paris, 10 février.

Le *Journal officiel* publie un rectificatif concernant les remises allouées pour la vente des plaques de contrôle des vélocipèdes.

La remise allouée aux receveurs - buralistes et assimilés pour la vente des plaques de vélocipèdes est de 25 centimes par plaque vendue et non de cinq centimes comme l'avait annoncé le *Journal Officiel* d'hier.

Le voyage des souverains anglais en Angleterre occidentale

Londres, 10 février.

De l'envoyé spécial de l'*Agence Havas :*

C'est par une visite au port de Cardiff que le roi George et la reine Elisabeth, ont commencé, ce matin, leur troisième journée de voyage dans l'Ouest.

Après avoir traversé en automobile une partie des immenses docks où des navires de toutes nationalités embarquent jour et nuit le fameux charbon du Pays de Galles, dont 25 millions de tonnes environ sont exportées tous les ans, les souverains assistèrent au chargement d'un navire, effectué au moyen d'un des élévateurs de wagons, qui permettent de faire passer du quai aux soutes, mille tonnes de charbon à l'heure.

Plus loin, le roi et la reine — fait sans précédent dit-on — montèrent à bord d'un charbonnier, passèrent en revue son état major qui leur montra le canon dont le navire, comme la plupart de ses semblables, est muni pour se défendre contre les attaques éventuelles de l'ennemi. Le roi et la reine purent également voir en passant le dispositif installé à bord pour protéger le navire contre les mines.

Leurs Majestés après avoir quitté le port, saluées par une foule de dockers, visitèrent une usine dont les milliers d'ouvriers et d'ouvrières travaillaient à la fabrication en grande série de douilles d'obus.

Hier, le roi George et la reine Elisabeth recevaient à Bristol, en Angleterre occidentale, un accueil enthousiaste, aujourd'hui, ce fut autour de Cardiff, grande ville du Pays de Galles, de manifester avec chaleur, ses sentiments d'attachement affectueux aux souverains britanniques.

LE PAPIER MANQUE EN ALLEMAGNE

Amsterdam, 10 février.

Le papier manque actuellement en Allemagne. La plupart des journaux ont réduit le nombre de leurs pages ; cette pénurie est l'une des conséquences des difficultés de transport qui sévissent actuellement dans tout le Reich.

Dans la Saxe, qui est le principal centre de fabrication de papier, beaucoup de fabriques ont dû cesser toute activité depuis déjà deux semaines, faute de charbon.

LE COMITÉ SECRET A PRIS FIN

La Chambre unanime a voté la confiance au gouvernement pour conduire la guerre jusqu'à la victoire

Paris, 10 ftvrier.

Jamais les abords du Palais-Bourbon n'ont été plus déserts que ce matin. Une âpre bise d'hiver souffle quai d'Orsay où déambulent quelques agents. La plupart des députés arrivent par la rue de Bourgogne et la cour d'honneur.

Les sonneries électriques, à 9 h. 30 précises, annoncent que le comité secret continue.

La Chambre a poursuivi ses délibérations jusqu'à midi 50 et s'est ajournée ensuite à 15 h. 30, pour continuer en comité secret le débat sur les interpellations.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

A 15 heures 30, retentissent les sonneries avertissant les députés que s'ouvre la quatrième séance du comité secret.

A 18 heures 30, les journalistes sont informés que la séance en comité secret est terminée et que la Chambre va se réunir en séance publique.

LA SÉANCE PUBLIQUE

Quand les journalistes sont admis dans les tribunes, la séance est déjà reprise.

M. Herriot donne lecture de la décision de la Chambre de mettre fin au comité secret et de reprendre le débat en séance publique pour la lecture et l'adoption de l'ordre du jour en conclusion des interpellations.

L'ordre du jour de confiance...

Cet ordre du jour est signé par MM. Chichery, Léon Blum, Candace, Chiappe, Flandin, Frossard, Hartmann, Héraud, Marin, Mathé, Renaitour, Paul Simon et Ybarnegaray et tous les autres présidents des groupes de la Chambre.

M. Herriot, en donne lecture:

La Chambre, après avoir entendu le gouvernement dans les explications qu'il a été appelé à lui fournir au cours du comité secret dans un débat caractérisé par un haut sentiment de patriotisme, rend hommage aux efforts qu'il n'a cessé d'accomplir à la hauteur de l'héroïsme de nos armées, et fait confiance pour conduire avec le concours du Parlement, la guerre jusqu'à la victoire.

...est voté à l'unanimité

Les urnes circulent, mais tous les groupes votant à la fois par bloc de bulletins blancs.

Le président en proclame aussitôt le résultat. L'ordre du jour est voté à l'unanimité des 534 votants.

Une allocution de M. Herriot

Après avoir proclamé l'adoption à l'unanimité des 534 voix l'ordre du jour de M. Chichery, Blum et des autres présidents de groupes, M. Herriot improvise l'allocution suivante :

Je crois devoir marquer pour noscompatriotes et aussi pour l'extérieur la dignité et la noblesse des débats que votre vote unanime vient de clore. Ces débats ont permis au cours d'une discussion approfondie dissiper certaines légendes et d'établir la vérité, la réconfortable vérité.

Ils ont permis à M. le président du Conseil de s'exprimer devant nous e ntoute confiance d'une façon dont nous le remercions, sur un ton à la fois simple e tfamilier, par cela même émouvant (vifs applaudis.)

Et ils ont permis au Parlement de jouer tout son rôle d'Assemblée qui représente toutes les parties de la France, tous les éléments de notre admirable pays e tainsi e nces deux jours vient de se confirmer d'une façon éclatante, d'une façon décisive notre unanimité nationale, que nul au monde ne pourra ruiner parce qu'elle est fondée sur la liberté et sur l'amour passionné de la Patrie.

Toute la Chambre debout acclame et applaudit longuement le président Herriot.

M. Herriot annonce que le gouvernement d'accord avec les interpellateurs propose à la Chambre de fixer à vendredi prochain la discussion sur la censure et les services d'informations. La Chambre donne son assentiment unanime. Il en est ainsi décidé.

Prochaine séance vendredi à 15 heures. Séance levée à 18 h. 40.

LA CHASSE aux embusqués

13.000 radiations d'affectés spéciaux

Paris, 9 février.

Le ministère de la Défense nationale communique :

L'opinion publique s'était très vivement émue des abus constatés un peu partout dans la désignation des affectés spéciaux. En raison de l'urgence qu'il y avait à mettre le plus rapidement possible à la disposition du ministre de l'Armement le personnel nécessaire pour accroître considérablement le rythme des fabrications de guerre, de nombreuses désignations avaient dû être faites dans un temps très court. Celles-ci comprenaient surtout des techniciens, des ouvriers parfaitement qualifiés pour tenir les emplois auxquels ils étaient désignés et qui sont légalement à leur place dans les établissements et usines travaillant pour la défense nationale.

Mais parmi ceux-ci, des militaires non qualifiés par leur profession pour travailler en usines avaient réussi à se glisser irrégulièrement.

La chasse à ces véritables « embusqués » dans l'affectation spéciale commence à donner des résultats intéressants.

Depuis le début des hostilités jusqu'au 31 janvier, plus de 13.000 radiations ont été prononcées, les unes directement à la diligence des commandants de régions, les autres sur propositions des commissions de contrôle.

C'est un premier bilan qui comprend un nombre assez élevé de radiés par mesure de discipline.

En outre, une vingtaine de poursuites vont être engagées devant les tribunaux militaires contre les fraudeurs, soit employeurs, soit employés.

Le public de l'intérieur, ainsi que les militaires des armées peuvent être assurés que la chasse aux embusqués va continuer sans défaillance, conformément à la volonté formelle du président du Conseil, ministre de la Défense nationale.

Les commandants des régions, les commissions de contrôle, sauront accomplir leur devoir, tout leur devoir, et jusqu'au bout.

UN APPEL EN FAVEUR DES ALSACIENS ET LORRAINS

Paris, 10 février.

L'Association générale d'Alsace et de Lorraine fondée en 1871 et reconnue d'utilité publique n'a cessé de s'occuper de nos compatriotes alsaciens et lorrains. L'Association adresse un pressant appel à tous ceux qui voudront bien contribuer à son œuvre patriotique en lui envoyant des dons en espèces ou en nature, vêtements, lainages, livres, etc.

Les dons sont reçus au Musée nationale Henner, 43, avenue de Villiers, Paris (17e) ou au siège de l'Association, 110, rue des Saints-Pères (Association générale d'Alsace et de Lorraine, chèques postaux, Paris 306-51).

LE RÉGIME du TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

La composition des commissions techniques

Paris, 10 février.

Le *Journal Officiel* publie un décret aux termes duquel l'article premier de l'arrêté du 18 décembre 1939 fixant la composition des Commissions techniques prévues par l'article 3, du décret du 10 novembre 1939, relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités est modifié comme suit :

Article 1er. — En application de l'article 3 du décret du 10 novembre 1939, il est constitué dans chaque département une Commission technique et auprès du ministère du Travail, une Commission technique centrale. Une décision du ministre du Travail pourra rattacher à la compétence d'une Commission du département déterminé, une partie d'un département limitrophe. Des Commissions techniques spéciales pourront en outre être constituées, pour certaines professions, pour un ou plusieurs départements.

Article 2. — Les Commissions techniques départementales sont composées comme suit : Le préfet ou son représentant président ; l'inspecteur divisionnaire du travail ou un inspecteur du travail désigné par lui ; l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ou son représentant; le directeur des services agricoles ou son représentant ; un représentant de chacun des ministères de la Guerre, de la Marine, de l'Air et de l'Armement, dans les départements comptant des établissements qui dépendent de ces ministères un à trois représentants des organisations patronales, et un à trois représentants des organisations ouvrières désignés par le préfet.

En outre pour chaque affaire, il est adjoint à la Commission, un représentant des organisations patronales et un représentant des organisations ouvrières intéressées, désignées par le préfet

L'article 3, de l'arrêté susvisé du 18 décembre 1939, est modifié comme suit :

Article 3. — La Commission technique centrale est composée comme suit : Un président désigné par le ministre du Travail ; quatre membres désignés par le ministre du Travail ; un représentant de chacun des ministères de la Défense nationale, de la Guerre, de la Marine, de l'Air de l'Armement, des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie, trois représentants d'organisations patronales et trois représentants d'organisations ouvrières désignés par le ministre du Travail.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1876, tirage du 10 février 1940. Le numéro 43.981 est remboursé par 100.000 francs. Le numéro 149.433 est remboursé par 100.000 fr. Le numéro 68.622 est remboursé par 5.000 fr. Dix numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. 3.684

QUE FAUDRA-T-IL DE PLUS POUR ÊTRE ÉDIFIÉ SUR LA COLLUSION GERMANO-SOVIÉTIQUE ?

Une perquisition ayant eu lieu au siège de la représentation commerciale de l'U. R. S. S. à Paris, c'est Berlin plus que Moscou qui proteste

(27 mots censurés)

Le 5 février c'est-à-dire lundi des perquisitions avaient lieu dans les locaux de la représentation commerciale de l'U. R. S. S. à Paris. Nous ne connaissons par la nature exacte des documents qui ont été alors saisis, mais la perquisition constitue en soi un événement considérable par le fait qu'envisagée depuis longtemps elle a eu lieu, nous n'insisterons pas

(280 mots censurés)

Ou Goebbels pousse de hauts cris

Qui a protesté contre la perquisition effectuée dans l'immeuble occupé à Paris par la réeprésentation commerciale de l'U. R. S. S. ? Moscou ? Non pas, Berlin ! Le gouvernement soviétique ? Non pas, le gouvernement du Reich ! L'agence officielle russe, l'agence Tass ? Non pas l'agence officielle allemande, le D. N. B. ! Hitler, avocat de Staline ! Hitler prenant en main les affaires de Staline! Après l'aide donnée par les Allemands aux Russes combattant définitivement non point ceux qui le sont déjà, qui le sont depuis la signature de l'accord germano-soviétique, mais ceux qui seraient encore tentés de prêter l'oreille aux hypogrites assertions des tracts communistes lesquels continuent comme si de rien n'était de traiter Hitler en ennemi numéro un.

Pour le surplus, c'es la cause de l'exterritorialité que plaide la D. N. B. c'est plutot cocasse de voir l'agence officielle allemande prétendre que le siège de la représentation commerciale de l'U. R. S. S. étant une dépendance de l'ambassade des Soviets à Paris c'est-à-dire en vertu de la fiction diplomatique admise une portion du territoire russe enclavée dans le : territoire français. Nos agents n'avaient pas le droit d'y pénétrer alors que l'été dernier des perquisitions identiques ont eu lieu à Berlin par la Gestapo

Quand nous serons à 100.

Est-il besoin de conclure ?

Enfin n'y aurait-il pas autre chose ? Nous avons été frappé et nous nesommes assurément point les seuls. Par le fait que le questionnaire dressé par la Gestapo touchant l'état de l'opinion à l'égard du gouvernement français et de certains pays voisins a été découvert au au cours d'une récente perquisition. Le président du Conseil a dit en propres termes or à notre, il n'y a pas eu récemment d'autres perquisitions que celles opérées au siège de la représentation commerciale soviétique à Paris. Des lors est-il besoin de conclure ?

Comment pris fin le comité secret de la Chambre

Dans la première partie, la physionomie du Palais Bourbon est aujourd'hui sensiblement la même qu'hier. Derrière les portes closes que renforcent les barrages du service d'ordre, ministres et députés délibèrent ; au dehors ce n'est que discrétion et silence.

Si l'on se réfère au communiqué qui a été donné hier soir à l'issue de la première journée de comité secret, l'atmosphère des débats avait été empreint de la plus grande sérénité, pas de dispute, pas de passion, pas d'autre passion que celle qui consiste à mettre au point le meilleur moyen de porter au maximum la force militaire de la France « sentiment unanime de patriotisme vigilant et de concorde française ». Voilà comment s'exprime le communiqué, quant à la journée d'hier, et il semble bien qu'il doive s'appliquer rigoureusement à la journée d'aujourd'hui. Et c'est très bien ainsi car quand nous avions exprimer l'opinion que la réunion de la Chambre en comité secret ne présentait pas que des inconvénients, nous n'avons jamais pensé que la conjoncture puisse fournir l'occasion d'une bataille parlementaire livrée uniquement pour le plaisir de se battre. Le temps n'est pas à ces choses-là. Il n'est personne qui n'en soit pénétré.

L'Unanimité.

Quoi qu'il en soit, personne n'aurait osé préjuger que la réunion de la Chambre en comité secret serait couronné par un vote d'unanimité. Bien peu aurait pensé que les choses pussent se terminer aussitôt qu'elles se sont terminées.

C'est cependant ce qui est advenu ; l'ordre du jour qui porte la signature de tous les chefs de groupe a été voté à l'unanimité des 537 votants, comme on le verra par ailleurs, il « rend hommage aux efforts du gouvernement » et lui fait confiance. Il souligne en outre la nécessité d'une « collaboration constante du gouvernement pour conduire la guerre jusqu'à la victoire ».

C'est en quelques nobles paroles que le président Herriot dégagea le sens de cette unanimité. Quant au sens politique, car il y en a un, il n'en faut pas douter ; il faut attendre encore un peu pour le discerner aussi juste que possible.

Francisque LAURENT.

NÉCROLOGIE

Saint-Etienne.

La femme de notre collaborateur, Augustin Suisse, vient de perdre sa mère, Mme Marie Guénard, décédée à Champagne-sur-Seine, à la suite d'une douloureuse maladie.

Nous présentons à Augustin Suisse, à sa femme, à son fils Jean, nos bien sincères condoléances.

Tribunal militaire de Clermont-Ferrand

Clermont, 10 février.

Acquittement. — Eugène Beaudon, 46 ans, mécanicien, de Clerdont, est poursuivi pour refus de travail. Mobilisé comme affecté spécial à l'usine S.A.G.E.M. de Montluçon, il rejoignit cet établissement et y fit preuve, paraît-il, de mauvaise volonté. Il ne semble pas que les incidents incriminés aient été de particulière gravité. Après plaidoirie de Me Heine, Beaudon est acquitté.

Vol qualifié. — Albert Renoux, 25 ans, de Bervillier, mobilisé à Montluçon, trouvait le moyen de fuit la caserne, de trouver des vêtements civils et de pénétrer dans une usine en sautant le mur. Il fractura un bureau et s'empara de 2.100 fr. et prit la fuite. Il est poursuivi pour vol qualifié et désertion. Cinq ans de prison. Défenseur Me Jay.

Coups et blessures. — Claude Butier, 32 ans, de Roanne, mobilisé à Moulins, a porté un coup de couteau à son caporal-chef à la suite d'une discussion. Il est condamné à deux ans de prison. Défenseur Me Conte.

Un curieux vieillard. — François Neuville, chauffeur de taxi à Paris, avait, sans doute, précocement vécu sa vie puisqu'à 27 ans, il se mit admettre dans un asile de vieillard. Personne n'eut l'idée d'aler l'y chercher lors de son rappel sous les drapeaux. Poursuivi pour insoumission et condamné à un an de prison par défaut, il fit opposition. Sa peine est confirmée ; défenseur Me Thibout.

Chemiserie. — Joseph Hermet, de Tubelle (Hte-Loire), 26 ans, a volé au préjudice de l'armée une demi-douzaine de caleçons et trois chandails. « J'étais saoul comme une bourrique », précise-t-il. Un an de prison.

Les déserteurs. — Plusieurs déserteurs sont condamnés à des peines variant entre six mois et un an de prison.

Pour le bien-être de nos soldats.

On sait que le produit des souscriptions aux Bons d'Armement sert intégralement aux dépenses militaires. Souscrire aux Bons d'Armement, c'est donc contribuer au bien-être de nos soldats.

AVIS DE CONCOURS

Paris, 10 février.

Un arrêté du ministre de l'Education nationale paru au *Journal Officiel* stipule qu'un concours pour l'admission, à titre temporaire aux fonctions d'adjointe déléguée d'Economat des lycées nationaux de jeunes filles s'ouvrira le 9 mai 1940.

Le nombre des places est fixé à dix.

Les dossiers d'inscription des candidates devront être déposés avant le 15 mars auprès des autorités universitaires locales.

LES COURSES

A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Oeagre (R. Céran-Maillard) ; 2. Oliva (M. Vercruysse) ; 3. Orfa III (R.-C. Simonard).

Mutuel : Gagnant, 31 ; placés, 13, 40, 15.

DEUXIEME COURSE. — 1. Oues-Etat (R.-C. Simonard) ; 2. O Deesse (F. Riaud) ; 3. Otacilius (M. Buisson).

Mutuel : Gagnant, 14 ; placés, 8, 10, 26.

TROISIEME COURSE. — 1. O Quick (H. Picard) ; 2. Offensive tho).

(P. Viel) ; 3. Oxiane-Williams (Ber-

Mutuel : Gagnant, 41,50 ; placés, 15, 15,50.